



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS

RAPPORT DU DDPS SUR LA DURABILITÉ

DDPS 2021

Département fédéral de la défense
de la protection de la population
et des sports DDPS
Secrétariat général DDPS
3003 Berne

Approuvé par
la cheffe du DDPS en décembre 2022

CONTENU



Avant-propos	4
Introduction	5
Le DDPS	5
La durabilité au DDPS	7
... en faveur de notre personnel	11
Diversité et égalité des chances	11
Santé et sécurité au travail	15
Conditions de travail, formation et perfectionnement	16
... en faveur de la société et de l'économie	17
Formation, recherche et développement	17
Promotion du sport	20
Gestion des moyens financiers	25
... en faveur de la Suisse	28
Partenariats	28
Protection et sécurité	32
Gestion des risques et sécurité intégrale	36
... en faveur de la protection de l'environnement	37
Énergie et climat	37
Biodiversité	42
Acquisitions et gestion des ressources	44
Immobilier et infrastructure	47
Bruit	49
Sols et sites pollués	50
Développement du territoire	50
Annexe	51
Indicateurs complémentaires	51
Autres indicateurs relatifs à la gestion de la durabilité	57
Index du contenu GRI DDPS	61

AVANT-PROPOS



Nachhaltigkeit, durabilité, sostenibilità, persistenza. Quatre langues, quatre mots, quatre étymologies. L'allemand souhaite que les choses « tiennent après », le français espère qu'elles « durent », l'italien les « appuie », le romanche veut qu'elles « persistent ».

Dans notre espace géographique, temporel et législatif, tout semble impermanence. Le réchauffement climatique précipite ses effets sur nos ressources et nos paysages. L'accélération technologique nous fait oublier de prendre le temps de nous interroger sur le but et le sens de ce que nous appelons le progrès. Les lois évoluent si vite que nous observons ou craignons un phénomène de société. Dans ce mouvement, c'est la notion de texte fondamental qui s'étiole.

Comment, dès lors, faire vivre les notions de Nachhaltigkeit, de durabilité, de sostenibilità, de persistenza ? En tant que Conseillère fédérale, je travaille quotidiennement à construire et à consolider ce qui rendra la Suisse aussi sûre et prospère que les citoyens le souhaitent, pour eux et pour leurs enfants. Et, au fond, le mot utilisé dans chacune de nos langues nationales laisse également per-

cevoir cette volonté de transmission : seul ce qui tient, qui dure, qui est appuyé et persistant peut être offert en héritage aux générations futures.

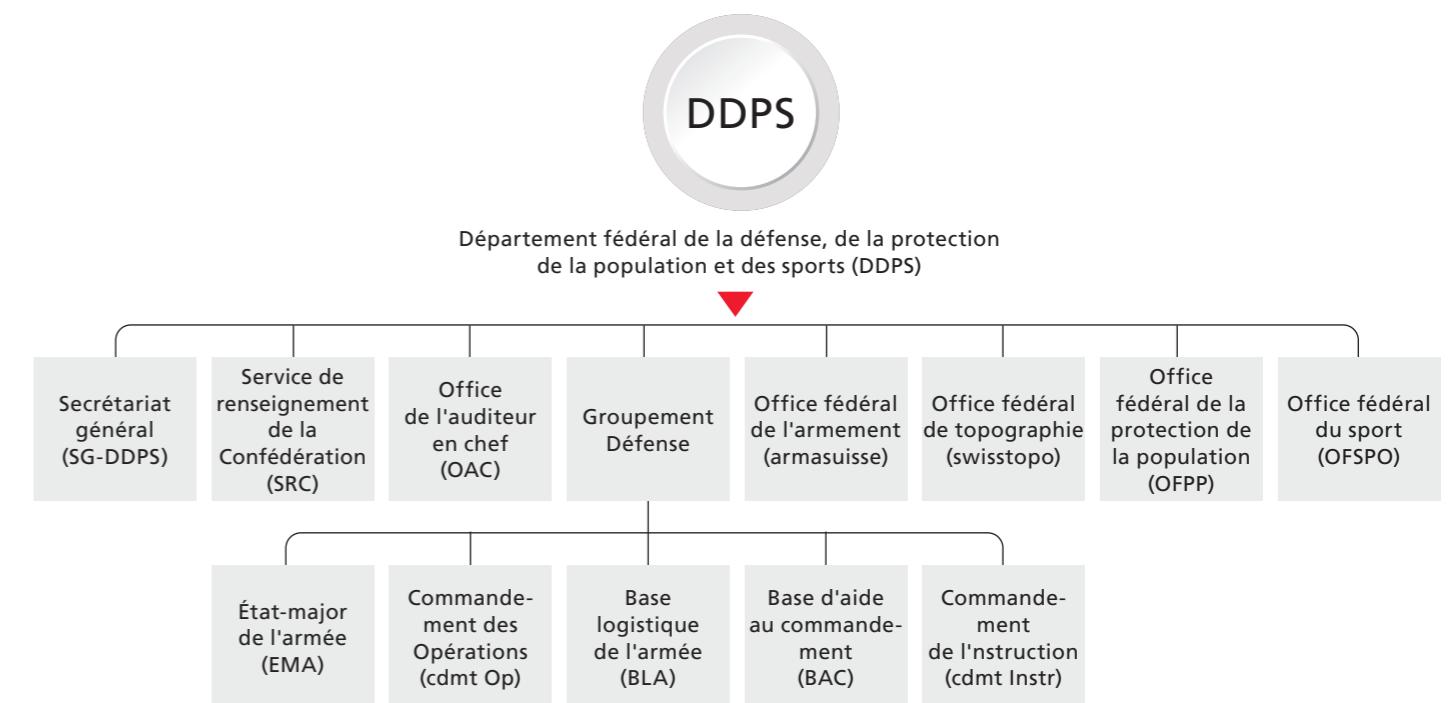
La mission principale du DDPS est la défense nationale et la protection de la population. Cette fonction régaliennes n'est toutefois pas en contradiction avec d'autres aspirations. La sécurité et la durabilité, en particulier, vont de pair.

L'engagement du DDPS pour la sécurité du pays et de la population s'inscrit dans le temps. Il est ancré et s'accomplit pour notre génération et celles à venir, quelles que soient les pressions extérieures ou les changements politiques intérieurs. Le DDPS s'engage aussi quotidiennement pour l'environnement, pour la société et pour l'économie. Forts de l'impulsion donnée par l'ONU, qui a défini 17 objectifs de développement durable dans son Agenda 2030, nous avons décidé d'établir une charte sur la durabilité et de vous montrer dans un rapport périodique ce que nous faisons. Nous serons transparents sur nos actions mais aussi sur nos potentiels d'amélioration.

Pour transmettre à notre monde une société, une économie et un environnement intacts, le DDPS suivra cette charte dans chacune de ses décisions et en rendra compte tous les deux ans dans son rapport sur la durabilité. Durablement.

**Conseillère fédérale Viola Amherd
Cheffe du DDPS**

INTRODUCTION



Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) contribue de manière importante à la sécurité et à la capacité de la Suisse. Il protège et défend le pays et sa population, participe à la promotion de la paix et apporte son appui aux autorités civiles en cas de catastrophe. L'acquisition des moyens nécessaires, l'évaluation de la situation en matière de sécurité, l'encouragement d'activités sportives et la mise à disposition de géodonnées font aussi partie de ses tâches.

Le DDPS se compose de huit unités administratives centralisées : le Secrétariat général (SG-DDPS), le Groupement Défense et les six offices fédéraux que sont le Service de renseignement de la Confédération (SRC), l'Office de l'auditeur en chef (OAC), l'Office fédéral de l'armement (armasuisse), l'Office fédéral de topographie (swisstopo),

l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) et l'Office fédéral du sport (OFSPPO). Il comprend également l'Autorité de surveillance indépendante des activités de renseignement, une unité décentralisée, mais rattachée au SG-DDPS sur le plan administratif.

- **Le SG-DDPS** assiste la cheffe du département dans ses fonctions de conseillère fédérale et dans la conduite du département. Il est responsable de la mise en œuvre de la stratégie politique au sein des unités administratives et assure la planification, le controlling et la coordination à l'échelon du DDPS.

- **Le SRC** est chargé de l'appréciation de la situation. Il contribue à la protection de la Suisse par des prestations opérationnelles et préventives.

- **L'OAC** est le centre de service de la Justice militaire. Il veille à ce que les autorités militaires pénales et les tribunaux militaires de toutes les instances puissent remplir leur mandat légal avec compétence, indépendamment de la direction du département, de l'administration et du commandement de l'Armée.

LA DURABILITÉ AU DDPS



- Le Groupement Défense se compose de cinq offices. Il assure la disponibilité de l'Armée dans la perspective de la défense, de la prévention et de la maîtrise des dangers existentiels ainsi que de la promotion de la paix.
- **armasuisse** fournit des biens et services à l'Armée, à la Confédération et à des tiers. Le centre technologique du DDPS armasuisse Science et technologies est responsable de la gestion des technologies et réalise des expertises et des tests indépendants. Le centre de compétences armasuisse Immobilier veille à la gestion globale des bâtiments et des installations du DDPS.
- **swisstopo** est le centre national de géoinformation chargé du relevé et de la mise à disposition de données à référence spatiale.
- L'**OFPP** contribue à la protection globale de la population, des moyens de subsistance et des biens culturels contre les conséquences de catastrophes et de conflits armés. Il comprend la Centrale nationale d'alarme et le Laboratoire de Spiez (institut fédéral chargé de la protection NBC).
- L'**OFSCO** encourage le sport et l'activité physique et renforce leur rôle important dans la société.

Les valeurs du DDPS



La cheffe du DDPS a défini cinq valeurs fondamentales pour la conduite et la collaboration : [l'ouverture, le respect, la confiance, le courage et la vision à long terme](#). Celles-ci doivent sous-tendre le comportement de tout le personnel au quotidien. Il ne s'agit pas seulement d'une charte, mais aussi d'objectifs à atteindre.

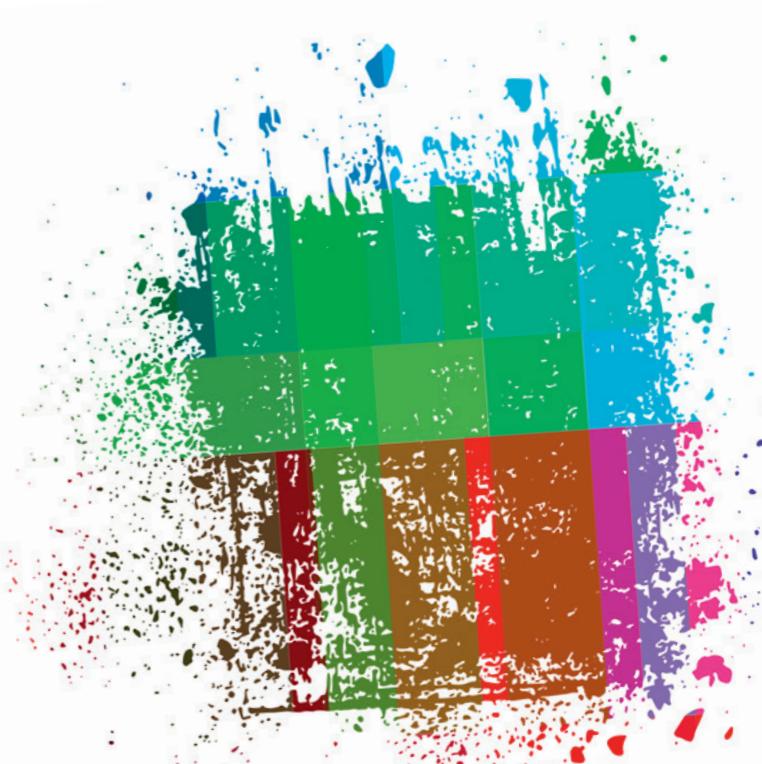
Dans sa stratégie du personnel, le DDPS a formulé des messages relatifs aux thèmes Marketing et recrutement, Fidélisation et développement, Rôles et culture collaborative en s'inspirant de la stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale. Les unités administratives sont tenues de prendre les mesures nécessaires à leur application. ■

Dans sa [Stratégie pour le développement durable 2030](#), le Conseil fédéral a défini les objectifs et les lignes directrices de sa politique de développement durable en se fondant sur l'Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 objectifs de développement durable (ODD). Il y décrit l'exemplarité de la Confédération, qui applique les principes du développement durable dans ses propres activités, en se concentrant sur les trois thèmes suivants : « consommation et production durables », « climat, énergie et biodiversité » et « égalité des chances et cohésion sociale ». En parallèle, le Conseil fédéral a adopté le [plan d'action 2021–2023 relatif à la Stratégie pour le développement durable 2030](#).

Les Nations Unies ont fait observer qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité et que, inversement, sans développement durable, la paix et la sécurité sont menacées. En remplissant ses tâches essentielles, le DDPS crée les conditions d'un développement durable. En tant qu'acheteur, employeur et consommateur, il dispose d'une liberté de manœuvre pour promouvoir la durabilité. Son engagement dans le domaine ne date d'ailleurs pas d'aujourd'hui, puisqu'[armasuisse](#) et [armasuisse Immobilier](#) publient par exemple déjà leurs propres rapports sur le sujet. À la fin de 2020, la cheffe du département a décidé avec les responsables des unités administratives et le chef de l'Armée qu'une charte et un rapport devaient être élaborés pour rendre compte de la durabilité à l'échelle du DDPS. Ce dernier a pour objectif déclaré de contribuer aux ODD à son niveau.

Charte du DDPS sur la durabilité

La charte du DDPS sur la durabilité fixe les priorités à concrétiser à l'horizon 2030. Les dix thèmes retenus sont fondés sur une analyse de matérialité (voir annexe Autres indicateurs relatifs à la gestion de la durabilité) et regroupés en quatre axes : Suisse, Personnel, Société et économie, Environnement. Chacun d'eux est assorti d'une ambition indiquant l'orientation et l'engagement du département. La charte établit en outre le lien avec l'Agenda 2030 en affectant à chaque thème un à quatre ODD et des cibles spécifiques, qui sont mis en évidence dans les différents chapitres. Pour ce faire, le DDPS s'est inspiré des objectifs stratégiques transposés dans le contexte national (voir [Stratégie pour le développement durable 2030](#)).



NOUS NOUS ENGAGEONS ...

POUR LA SUISSE

PARTENARIATS

Le DDPS fournit une contribution utile à la coopération internationale, notamment dans le cadre de la promotion de la paix au niveau mondial et de la politique de sécurité. Au niveau national, il constitue un partenaire fiable pour les cantons, les communes et les organisations.



PROTECTION ET SÉCURITÉ

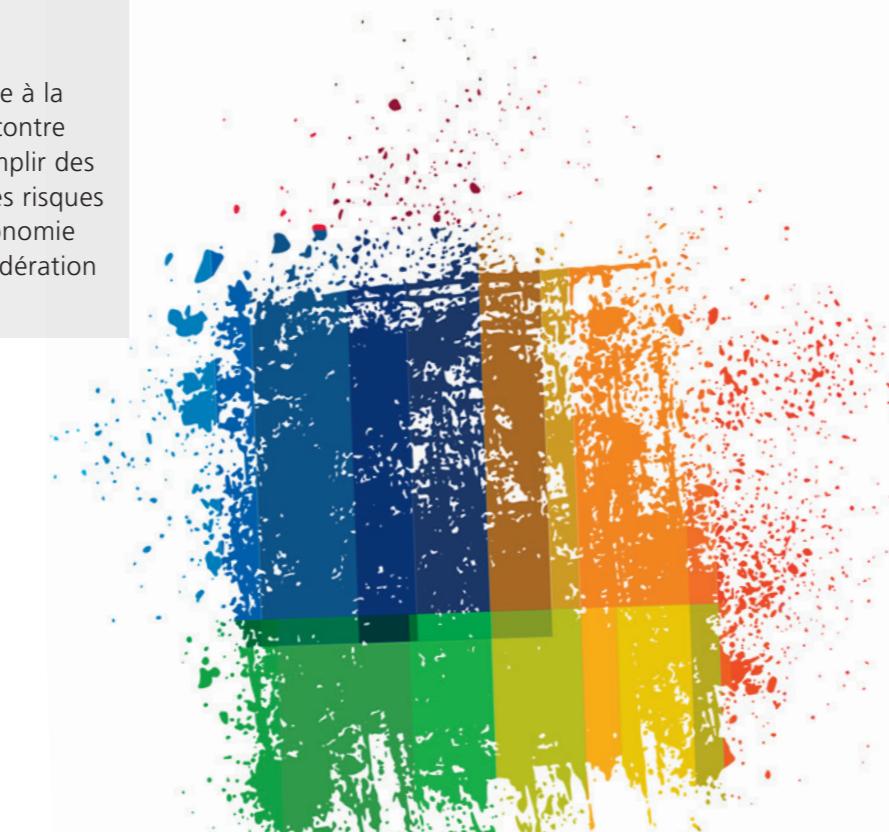
Le DDPS apporte une contribution essentielle à la protection de la Suisse et de sa population contre tout type de menace. Il se tient prêt à accomplir des engagements. L'objectif consiste à réduire les risques pour les personnes, l'environnement et l'économie tout en renforçant la réputation de la Confédération et la résilience du pays.



POUR NOTRE PERSONNEL

DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Le DDPS assure un environnement de travail valorisant et respectueux dans lequel le personnel du département et les militaires peuvent s'investir et se développer. Il s'engage en faveur de l'égalité des chances et contre la discrimination. De plus, il promeut l'égalité à tous les échelons hiérarchiques.



POUR L'ENVIRONNEMENT

ÉNERGIE ET CLIMAT

Le DDPS réduit ses émissions nettes de gaz à effet de serre à zéro d'ici 2050, conformément à l'accord de Paris sur le climat, et couvre ses besoins énergétiques principalement à partir d'énergies renouvelables.



BIODIVERSITÉ

Sur ses sites, le DDPS préserve et favorise la diversité naturelle des espèces animales et végétales et de leurs habitats et prend soin des écosystèmes. Il contribue aux objectifs de la Suisse s'agissant de la stratégie internationale en matière de biodiversité.



ACQUISITIONS ET GESTION DES RESSOURCES

Pour acquérir, utiliser, recycler et éliminer des ressources ou des matériaux, le DDPS tient compte non seulement des aspects économiques, mais aussi de critères écologiques (seuils de tolérance de la planète) et sociaux (droits de l'homme, conditions de travail).



IMMOBILIER ET INFRASTRUCTURE

Les biens immobiliers et les infrastructures du DDPS sont planifiés, construits et exploités de manière à répondre à des normes reconnues en matière de durabilité afin d'apporter une plus-value pour la société et l'environnement.



POUR LA SOCIÉTÉ ET L'ÉCONOMIE

FORMATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le DDPS considère que la formation, la recherche, le développement et la gestion des connaissances sont des moteurs indispensables à des solutions innovantes et axées sur l'avenir. Il propose des formations, met à disposition des informations et renforce la position de la Suisse en tant que pôle de la recherche.



PROMOTION DU SPORT

Le DDPS encourage le sport et la pratique d'activités physiques à tout âge. Ainsi, il contribue à la capacité physique et mentale et à la santé de la population dans son ensemble ainsi qu'à la cohésion sociale du pays. Il s'engage en faveur de la sûreté, de l'intégrité et du respect des valeurs éthiques fondamentales contemporaines dans le sport.



GESTION DES MOYENS FINANCIERS

Le DDPS utilise les moyens financiers à disposition avec rigueur et transparence. Il évalue les risques possibles et investit les moyens de manière à ce que la population et l'économie suisses en tirent le meilleur profit.





... EN FAVEUR DE NOTRE PERSONNEL

Les dix thèmes retenus par le DDPS sont énumérés ci-après ([voir annexe Autres indicateurs relatifs à la gestion de la durabilité](#)).

Axe Personnel

- Diversité et égalité des chances

Axe Société et économie

- Formation, recherche et développement
- Promotion du sport
- Gestion des moyens financiers

Axe Suisse

- Partenariats
- Protection et sécurité

Axe Environnement

- Énergie et climat
- Biodiversité
- Acquisitions et gestion des ressources
- Immobilier et infrastructure



La charte sur la durabilité a été adoptée par la Cheffe du département le 10 janvier 2022. Le présent rapport en reprend la structure et les thèmes clés. ■

Le DDPS se soucie du bien-être de ses quelque 13 000 collaboratrices et collaborateurs ainsi que de 200 000 militaires et membres de la protection civile. Employeur sûr et fiable, il offre à son personnel la possibilité d'évoluer professionnellement et de concilier vie privée et vie professionnelle. La confiance en l'employeur est un facteur de motivation important et favorise le développement d'un sentiment d'appartenance. Des conditions de travail équitables pour toutes et tous sont également essentielles. Le DDPS entend créer un environnement de travail constructif, basé sur les valeurs fondamentales que sont l'ouverture, le respect, la confiance, le courage et la vision à long terme.

DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Le DDPS assure un environnement de travail valorisant et respectueux dans lequel le personnel du département et les militaires peuvent s'investir et se développer. Il s'engage en faveur de l'égalité des chances et contre la discrimination. De plus, il promeut l'égalité à tous les échelons hiérarchiques.

Importance de la diversité et de l'égalité des chances au DDPS

La diversité et l'égalité des chances revêtent une grande importance au DDPS. Favoriser l'égalité des chances consiste à éliminer les barrières et les obstacles, sans accorder de traitement préférentiel. Pour un employeur, la diversité et l'égalité des chances sont deux facteurs d'attractivité décisifs sur le marché du travail.

L'engagement clair du DDPS en faveur de la diversité et de l'égalité des chances implique également la mise en œuvre systématique de mesures appropriées, telles que des modèles de travail à temps partiel et des horaires à la carte, afin de faciliter la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Le DDPS s'emploie en outre à augmenter la proportion de femmes parmi les cadres (cible ODD 5.5), à lutter contre la discrimination (cible ODD 5.1) et à réduire les inégalités (cible ODD 10.3).



Le DDPS n'est pas le seul à prôner la diversité et l'égalité des chances. En tant que parties prenantes importantes, les milieux politiques et le public comptent eux aussi sur l'administration fédérale et sur l'Armée pour montrer l'exemple à cet égard. Le DDPS est un employeur de premier plan en Suisse et a donc une grande influence pour ce qui touche à ces domaines. Les personnes en recherche d'emploi attendent des pouvoirs publics une égalité des chances absolue. Enfin, il est également primordial pour les collaboratrices et les collaborateurs que la valeur ajoutée de la diversité et de l'égalité des chances soit reconnue et promue sur leur lieu de travail.

La diversité et l'égalité des chances pour un climat de respect au travail

La diversité et l'égalité des chances stimulent la productivité et la motivation du personnel, l'inclusion et l'ouverture étant des valeurs cardinales de la culture d'entreprise : toute opinion a le droit d'être exprimée, pour autant qu'elle ne nuise pas à autrui.

Dans les équipes mixtes composées de membres issus d'horizons divers, de nouvelles perspectives s'ouvrent et les points aveugles disparaissent. En misant sur la diversité et l'égalité des chances, le DDPS voit le cercle de personnes intéressées par un poste s'agrandir, ce qui lui permet de faire face à la pénurie de personnel qualifié tout en améliorant son acceptabilité et sa réputation en tant qu'employeur.

Des directives et des processus relatifs à la diversité et à l'égalité des chances figurent dans [l'ordonnance sur le personnel de la Confédération](#), les [instructions sur l'égalité des chances](#), les différentes stratégies concernant le personnel et les approches intégrées de la gestion de la diversité appliquées par l'administration fédérale et le DDPS – auxquelles viennent s'ajouter les [instructions concernant le plurilinguisme](#). La mise en œuvre des dispositions incombe au SG-DDPS et aux unités administratives du département.

Le DDPS emploie nettement plus de collaborateurs que de collaboratrices. L'augmentation de la proportion de femmes est donc l'une de ses priorités. Grâce à de nom-

breuses mesures comme la rédaction épicène des mises au concours, l'étroite collaboration avec des réseaux de femmes et les programmes de mentorat destinés aux collaboratrices (potentielles), le département tente d'augmenter son personnel féminin d'au moins 1 % chaque année dans toutes ses unités administratives.

La flexibilisation du temps de travail et la mise en place d'incitations pour le personnel visent une meilleure conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle. Des formations destinées aux responsables hiérarchiques et aux collaboratrices et collaborateurs, ainsi qu'une prise en compte permanente de la diversité et de l'égalité des chances, permettent en outre d'affirmer les valeurs définies pour la conduite et la collaboration et d'amorcer un changement de mentalité. Enfin, des tandems linguistiques et des cours de langue favorisent la communication plurilingue au sein du département.

La diversité et l'égalité des chances ont gagné en importance dans la société. Le DDPS tient donc à assurer une communication interne et externe sur le sujet. À cette fin, il publie des articles positifs dans ses brochures, sur internet et intranet. Des enquêtes portant sur la diversité, la conciliation entre vie privée et vie professionnelle ou l'évolution des valeurs sont également menées auprès du personnel à des fins de documentation et de communication.

Partie prenante essentielle, le personnel est associé à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures et régulièrement consulté, notamment dans le cadre de l'enquête auprès du personnel de la Confédération. De plus, une ou un responsable de la gestion de la diversité se tient à la disposition des collaboratrices et des collaborateurs dans chaque unité administrative.

DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES À L'ARMÉE

L'Armée réunit des personnes d'origines, de régions linguistiques et de genres différents. La diversité et l'égalité des chances sont également visées dans la milice, un domaine connu pour être majoritairement masculin en raison de l'obligation de servir. Un accent particulier est donc mis sur le recrutement de femmes. La mise en œuvre de cet objectif incombe au service spécialisé [Femmes dans l'Armée et Diversité \(FdAD\)](#). Les directives et les processus à suivre sont inscrits dans la [loi sur l'armée](#) et dans le [règlement de service de l'armée](#).

Faits et chiffres

L'efficacité des mesures prises est évaluée régulièrement au moyen d'enquêtes menées auprès du personnel de la Confédération et du DDPS et à l'aide d'indicateurs. Les données réelles du DDPS sont comparées aux [valeurs cibles](#) de la Confédération. Si celles-ci ne sont pas atteintes, le DDPS définit des mesures supplémentaires.

Répartition du personnel du DDPS par sexe, en %

En 2021, le DDPS employait 36,6 % de femmes. Il a donc atteint la valeur cible d'au moins + 1 % par rapport à l'année précédente.



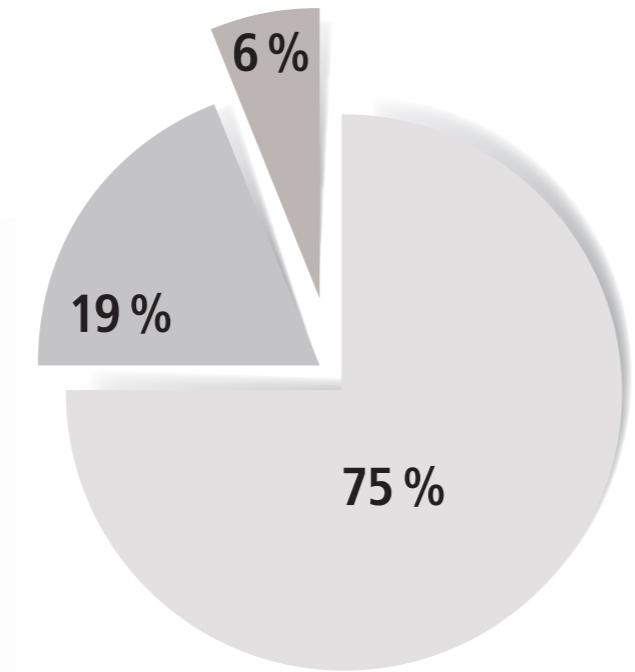
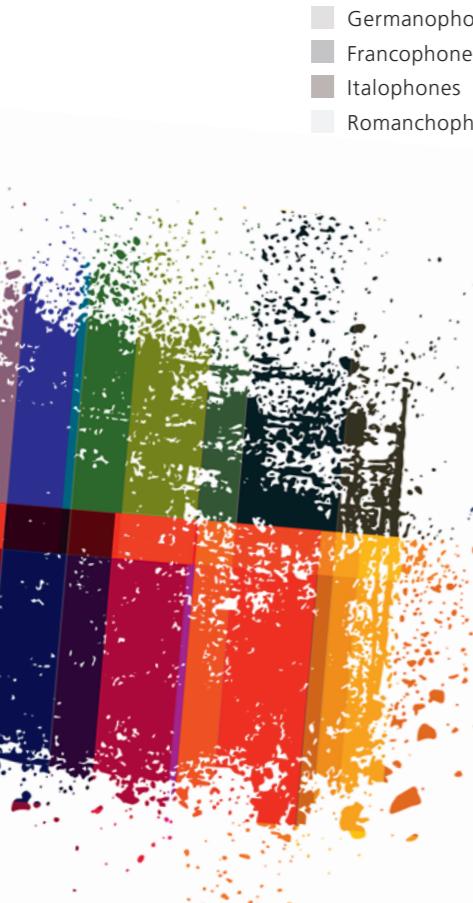
Répartition des militaires et des membres de la protection civile par sexe, en %

Au cours de l'année sous revue, la proportion de femmes est passée de 0,87 % à 1,02 % au sein de l'Armée et de 0,8 % à 0,89 % au sein de la protection civile. L'objectif fixé pour l'Armée est d'atteindre 10 % de femmes à l'horizon 2030.



Répartition du personnel du DDPS par langue, en %

Atteignant 75 %, le pourcentage de collaboratrices et de collaborateurs de langue maternelle allemande dépasse de 3 points la valeur cible. Pour leur part, les francophones représentent 19 % et les italophones 6 % du personnel. Il leur manque donc respectivement 3 points et 0,4 point pour correspondre à l'objectif. Enfin, la proportion de personnes parlant le romanche (0,7 %) se situe dans la plage souhaitée. À l'échelon des cadres, la proportion de germanophones est encore plus élevée.



Nombre de cas annoncés au Service de médiation du DDPS par an

Les collaboratrices et les collaborateurs peuvent s'adresser au Service de médiation du DDPS en particulier lorsque leurs responsables hiérarchiques ou les services du personnel n'ont pas donné de réponse satisfaisante à leurs questions ou à leurs problèmes.

En 2021, le nombre de cas annoncés au Service de médiation du DDPS a reculé de 99 à 86.

Contrôle de l'égalité salariale

Le résultat du contrôle de l'égalité salariale 2021 entre hommes et femmes ([Logib](#)) s'est situé, avec 4,1 %, dans la plage de tolérance de 5 % (contre 3,9 % en 2020). Afin de tenir compte de l'influence d'éventuels facteurs non discriminatoires spécifiques à l'unité organisationnelle concernée, Logib admet un seuil de tolérance de 5 %.



Résultats de l'enquête 2020 auprès du personnel (6 thèmes sur une échelle de 1 [appréciation peu positive] à 100 [appréciation très positive])

En 2020, le DDPS a mené une enquête auprès de son personnel et a obtenu les résultats suivants :

ENQUÊTE AUPRÈS DU PERSONNEL	2020
Satisfaction au travail	74
Lien avec l'employeur	83
Identification avec l'employeur	83
Santé : appréciation subjective	82
Diversité	74
Conduite	69

La prochaine enquête est prévue en 2023.

Nombre de jours d'absence dus à un accident professionnel avéré (statistiques de la SUVA)

En 2021, le nombre de jours d'absence dus à un accident professionnel a connu une légère augmentation (4489 jours, contre 4267 en 2020). En revanche, le nombre de jours d'absence suite à un accident non professionnel a reculé, passant de 12 513 en 2020 à 10 652 en 2021. Cette évolution s'explique principalement par la levée des mesures de lutte contre le COVID-19, notamment celle de l'obligation de télétravail.



SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, le DDPS a mis en œuvre diverses mesures pour sensibiliser son personnel, dont

- une campagne d'information sur la santé physique et psychique au travail et dans la vie privée,
- des campagnes de prévention des accidents du [BPA](#),
- un processus d'amélioration permanente de la sécurité au travail (audits sur les dispositions prévues par la [directive MSST](#)),
- un programme d'encouragement de l'activité physique et sportive avec des réductions sur les prix et une infrastructure propre (sportif, voir le [chapitre Promotion du sport](#)).



... EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ÉCONOMIE

CONDITIONS DE TRAVAIL, FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

Le DDPS veut être un employeur moderne et exemplaire. L'utilité du travail à accomplir et l'engagement en faveur de la sécurité de la population sont de véritables atouts pour son positionnement sur le marché du travail.

Son personnel bénéficie entre autres :

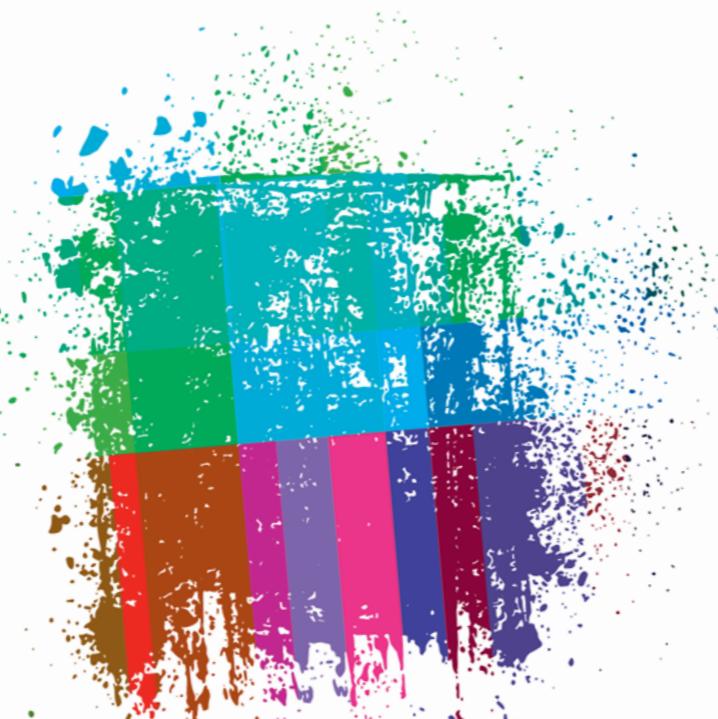
- de modèles de travail flexibles (p. ex. travail à temps partiel, partage de poste ou travail mobile) ;
- de la possibilité de réduire de 20 % le taux d'occupation après une naissance ou une adoption ;
- d'un congé maternité de 4 mois et d'un congé paternité de 20 jours ;
- d'un soutien financier généreux pour l'accueil extrafamilial des enfants ;
- de salaires équitables et transparents avec des prestations d'assurance-prévoyance modernes ;
- de prestations accessoires intéressantes (p. ex. rabais ou offres spéciales) ;
- de nombreux programmes de formation.

Proportion du personnel du DDPS travaillant à temps partiel (taux d'occupation inférieur à 90 %)
En 2021, 7,5 % des hommes travaillaient à temps partiel, contre 7,1 % en 2020. Un léger recul est en revanche constaté du côté des femmes, puisque la proportion de collaboratrices à temps partiel est passée de 47,5 % en 2020 à 47,2 % en 2021.



Proportion du personnel du DDPS souffrant d'une déficience physique, mentale ou psychique

En 2021, la proportion de personnes souffrant d'une déficience physique, mentale ou psychique employées par le DDPS était de 0,9 %. Cette valeur inférieure à la fourchette cible de l'administration fédérale (de 1,5 à 2,5 %) doit toutefois être considérée avec prudence, car au cours de l'année sous revue, les postes occupés par des personnes en situation de handicap n'ont pas tous été annoncés au SG-DDPS. De plus, les tâches convenant à cette catégorie de la population ont souvent été externalisées à des institutions. ■



Le DDPS s'engage de diverses manières pour la société et l'économie suisses. Par ses nombreuses initiatives dans le domaine de la formation, de la recherche et du développement et par la promotion active du sport, il apporte une importante contribution sur le plan tant économique que social. Cela exige de sa part une gestion responsable des moyens financiers, qu'il assure à l'aide de processus et de mécanismes de contrôle appropriés.

FORMATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le DDPS considère que la formation, la recherche, le développement et la gestion des connaissances sont des moteurs indispensables à des solutions innovantes et axées sur l'avenir. Il propose des formations, met à disposition des informations et renforce la position de la Suisse en tant que pôle de la recherche.

La sécurité grâce à la recherche et au développement

La recherche et le développement permettent au DDPS de perfectionner ses instruments de politique de sécurité. Dans le cadre des activités de recherche de l'administration fédérale, armasuisse Science et technologies, l'OFPP et swisstopo assurent le développement des compétences de leur personnel, et donc de leurs organisations. Des réseaux ont ainsi été mis en place avec les universités et les entreprises privées pour ancrer solidement les connaissances dans le domaine de la sécurité de l'État et renforcer la Base technologique et industrielle importante pour la sécurité (BTIS) en Suisse. L'encouragement ciblé de l'innovation vise à favoriser la capacité d'adaptation et la flexibilité des organisations et des processus qui permettent

au DDPS d'accomplir ses tâches en matière de politique de sécurité. À cet effet, armasuisse Science et technologies a créé des espaces d'innovation qui accélèrent la réalisation, sur le plan de la méthodologie et du contenu, de projets novateurs émanant du département. Dans ce contexte, des approches ouvertes incluant des start-up, des PME et l'industrie revêtent une importance capitale. Ainsi, les Swiss Innovation Forums ont également été mis sur pied dans le cadre du système d'innovation pour la défense afin de garantir la flexibilité industrielle dans les processus d'innovation du Groupement Défense et d'armasuisse.

Le savoir comme base pour l'avenir

La formation est un élément essentiel du développement personnel et social. Elle est l'un des fondements de la prospérité, surtout dans un pays pauvre en matières premières comme la Suisse.



En tant qu'employeur et entreprise formatrice, le DDPS contribue de manière importante à la démocratisation d'une éducation de qualité et à la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie (cibles ODD 4.3 et 4.4). Deux hautes écoles, la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM) et l'Académie militaire (ACAMIL), y sont ainsi rattachées. En outre, plus de 500 personnes réparties sur 50 sites y accomplissent un apprentissage dans une trentaine de métiers. Les nombreuses coopérations internationales du DDPS dans le domaine de la recherche contribuent également à encourager l'innovation (cible ODD 9.5). La HEFSM, le Campus militaire de Lucerne,

les Future Labs de swisstopo et le Campus cyberdéfense en sont des exemples. En matière de recherche, de développement et de formation, plusieurs liens sont donc solidement établis entre le département, l'industrie et les milieux scientifiques.

À la fois employeur, entreprise formatrice, institution de formation professionnelle à la conduite et d'instruction du sport, partenaire de coopération en recherche et développement, client demandeur de produits novateurs et fournisseur des géodonnées officielles, le DDPS répond aux exigences des parties prenantes les plus diverses.

Des formations répondant à des normes élevées

La transmission de connaissances et de compétences opérationnelles est une condition indispensable pour travailler dans les règles de l'art et ainsi atténuer les effets négatifs de nos activités sur l'être humain et l'environnement. Une formation adéquate contribue grandement à l'amélioration des prestations, avec un effet positif sur la qualité de vie et, en définitive, sur la sécurité dans notre pays.

Les formations professionnelles initiales proposées par le DDPS sont organisées en étroite collaboration avec les différentes branches. Le département appuie activement le programme de réinsertion de l'administration fédérale, notamment par des placements à l'essai et par l'embauche de personnes en situation de handicap (voir [chapitre Diversité et égalité des chances](#)). Il offre des places de stage aux titulaires d'un bachelor ou d'un master et se tient à disposition comme partenaire pour des travaux de recherche. Dans le domaine de l'encouragement du sport, il gère, avec les deux centres sportifs de Macolin

et de Tenero, des infrastructures de formation et d'entraînement importantes pour le sport suisse (voir [chapitre Promotion du sport](#)).

Certains modules de nombreux stages de formation de l'Armée peuvent être pris en compte dans des formations et des filières civiles. De plus, les jeunes femmes et les

Le robot plongeur Proteus 22 est un bon exemple de collaboration scientifique entre le DDPS, l'économie, la recherche et le développement. Il est employé pour faciliter l'élimination de munitions non explosées et d'autres résidus de ce type sous l'eau. Après deux ans de travaux réalisés conjointement par le Centre suisse des drones et de la robotique d'armasuisse Science et technologies, l'entreprise Tethys Robotics de l'EPF Zurich et le commandement de déminage et d'élimination de munitions non explosées (DEMUNEX), le premier prototype a été remis aux plongeurs du commandement DEMUNEX le 30 mai 2022.

Dans le domaine de la numérisation, swisstopo a remporté le prix de la meilleure application de l'année 2021 (Master of Swiss Apps 2021). Deux autres médailles lui ont été décernées : l'or dans la catégorie Functionality et l'argent dans la catégorie Innovation. Cette application de cartes et de géodonnées très populaire s'est distinguée par la diversité de ses fonctions et sa convivialité.

jeunes hommes qui optent pour une carrière d'officier/ officière ou de sous-officier/sous-officière bénéficient d'aides financières à la formation et peuvent d'autant plus profiter d'une formation à l'Armée que les dates de début des écoles de recrues et des cours civils sont de mieux en mieux harmonisées. Les collaboratrices et les collaborateurs, voire parfois des tiers venant de l'économie, ont accès non seulement aux perfectionnements habituels, mais aussi à des offres spécifiques, comme celles du [commandement MIKA](#) (formation au management, à l'information et à la communication).

Si la formation, la recherche et le développement sont des activités clés pour l'OFSPPO, swisstopo, armasuisse Science et technologies et le Groupement Défense, ces thèmes sont traités de manière plus générale dans les autres unités administratives. Les procédures, directives et processus qui s'y rapportent sont donc hétérogènes.

Le [Cyber-Defence Campus \(CYD\)](#) a été créé en janvier 2019 et réparti sur trois sites, à Lausanne, Thoune et Zurich. Il est le lien entre le DDPS, le monde industriel et le monde scientifique en matière de recherche, de développement et de formation à la cyberdéfense. Grâce à cette coopération, avec les écoles polytechniques fédérales notamment, il est possible d'anticiper plus rapidement les développements dans le domaine cyber et de développer des solutions innovantes afin de contrer efficacement les menaces dans le cyberspace. Le CYD Campus forme des talents de niveau master, doctorat et postdoc, ainsi que des stagiaires universitaires pour les préparer à relever les défis de demain.



Nombre de personnes en formation au DDPS

La diversité des unités administratives dans le domaine de la formation, de la recherche et du développement s'observe aussi dans l'évaluation des mesures prises. C'est pourquoi l'indicateur ci-après a été choisi pour mesurer les progrès accomplis et le niveau de réalisation des objectifs fixés.

Nombre de personnes en formation et de stagiaires universitaires au DDPS

En 2021, le DDPS a formé 556 apprenties et apprenants (+ 2 par rapport à 2020) et accueilli 95 stagiaires universitaires (contre 82 en 2020). Ces chiffres dépendent de la répartition du budget au sein de l'administration fédérale et ont fluctué dans le même ordre de grandeur au cours des dernières années. Jusqu'ici, le DDPS a bien réussi à pourvoir les postes prévus.



PROMOTION DU SPORT

Le DDPS encourage le sport et la pratique d'activités physiques à tout âge. Il contribue ainsi aux capacités physiques et intellectuelles et à la santé de la population dans son ensemble ainsi qu'à la cohésion sociale du pays. Il s'engage en faveur de la sûreté, de l'intégrité et du respect des valeurs éthiques fondamentales dans le sport.

Le sport et l'activité physique, un facteur clé pour la santé et le bien-être de la population suisse

Le sport et l'activité physique contribuent à la santé, améliorent la qualité de vie et renforcent la cohésion sociale. Par sa politique nationale du sport, le DDPS accentue ces effets positifs en favorisant la prévention des maladies non transmissibles ainsi que l'amélioration de la santé mentale et du bien-être de la population (cible ODD 3.4).



Selon l'étude Sport Suisse 2020, les principales motivations qui poussent la population suisse à faire du sport sont la santé et la forme physique, le plaisir de bouger, le contact avec la nature, la détente et la réduction du stress. Cette étude indique également que de plus en plus de gens font du sport plusieurs fois par semaine, pendant au moins trois heures au total : depuis 2014, leur proportion a augmenté de 44 à 51 %, tandis que le pourcentage de personnes qui se qualifient de non sportives a chuté de 26 à 16 % et n'a jamais été aussi faible. Les femmes et les personnes dans la seconde moitié de la vie sont largement responsables de la hausse enregistrée au cours des six dernières années. Comme le révèle une étude de l'Observatoire suisse du sport menée à l'été 2022 sur

mandat de l'OFSPO, la pandémie de COVID-19 a entraîné un recul de l'activité sportive et physique et a modifié les habitudes de la population suisse en la matière. Ce recul est particulièrement marqué chez les jeunes hommes et chez les femmes de 45 à 59 ans. En revanche, l'activité sportive des plus de 60 ans a augmenté depuis le début de la pandémie en 2020, tant chez les femmes que chez les hommes.

Le sport est universel et facile à comprendre. Grâce à l'exercice d'une activité commune, il favorise les échanges au-delà des régions, des frontières linguistiques, des barrières culturelles et des nationalités. Il contribue ainsi de manière importante à l'intégration. Les associations et fédérations sportives reposant sur le bénévolat jouent un rôle capital à cet égard. L'OFSPO s'engage dans tous les domaines sportifs pour l'intégration des personnes issues de la migration, la diversité culturelle et l'égalité et la participation des personnes handicapées. Le sport ne peut cependant être pleinement bénéfique que s'il est pratiqué de manière loyale, sûre et éthique. La Confédération tient compte de ces aspects en soumettant ses aides financières à des conditions spécifiques.

Le sport a aussi une importance économique : avec un chiffre d'affaires estimé à 22,2 milliards de francs suisses, il génère une valeur ajoutée brute de 11,4 milliards et un volume de 97 900 emplois en équivalents plein temps par an. Il fournit ainsi une contribution de 1,7 % au produit intérieur brut (PIB) et de 2,4 % à l'emploi total de la Suisse (Sport et économie en Suisse – Importance économique du sport en Suisse, 2020).

Plan d'action et partenariats dans le domaine de l'encouragement du sport

Dans le système du sport suisse, un grand nombre d'acteurs et d'organisations, principalement de droit privé, proposent une grande variété de possibilités et d'infrastructures sportives. En encourageant le sport à titre subsidiaire, la Confédération vise plusieurs objectifs :

- augmenter l'activité physique et sportive à tout âge ;
- valoriser la place du sport et de l'activité physique dans l'éducation et la formation ;
- créer un environnement favorable au sport d'élite et à la relève dans le sport de compétition ;
- encourager les comportements qui inscrivent les valeurs positives du sport dans la société et lutter contre les dérives sportives.

Les mesures fédérales d'encouragement du sport se fondent sur le plan d'action de la Confédération pour la promotion du sport, adopté en 2017.

Dans le domaine de l'encouragement général du sport et de l'activité physique, l'OFSPO soutient des offres ciblées et adaptées aux besoins de toutes les catégories d'âge et de performance. En ce qui concerne le sport scolaire, l'accent est mis sur la qualité de l'éducation physique. La relève et le sport d'élite sont notamment appuyés par la HEFSM dans les domaines de la formation et du perfectionnement ainsi que de la recherche et du développement. La Confédération encourage aussi le sport en allouant des aides financières et en participant à l'élaboration des conditions générales. Plusieurs réseaux, programmes et plateformes ont entre autres été mis en place, tels que le réseau suisse Santé et activité physique (Health En-

hancing Physical Activity [HEPA]), Jeunesse+Sport (J+S), mobilesport.ch et Sport des adultes Suisse (esa). Dans le cadre d'une convention de prestations, la Confédération apporte son soutien aux fédérations sportives suisses par le biais de l'association faîtière Swiss Olympic. L'OFSPO conclut également des contrats de partenariat J+S avec ces associations pour la formation des cadres et le développement de certains types de sport et de disciplines. Enfin, le programme sportify motive le personnel du DDPS à faire plus d'exercice physique ou de sport.

L'Armée est un partenaire important dans l'encouragement du sport. Le centre de compétences du Sport de l'armée est responsable de l'instruction des monitrices et moniteurs de sport militaire (MSM et MSM-I) et met en œuvre les mesures d'encouragement du sport d'élite dans l'Armée. Il contribue à la promotion des activités sportives et physiques au sein de l'Armée et des milieux militaires en organisant divers cours, des journées de fitness et des compétitions militaires.

La promotion du sport d'élite dans l'armée vise à combiner au mieux sport d'élite et service militaire. L'école de recrues pour sportifs d'élite 79, les cours de répétition pour sportifs d'élite et les postes pour militaires contractuels sportifs d'élite ont été mis en place à cet effet. Ils s'adressent à tout un chacun. La promotion du sport d'élite dans l'armée va progressivement passer de 35 à 70 recrues par école de recrues. 60 recrues dont 3 athlètes handisport y sont actuellement incorporés. L'armée fournit en outre un appui subsidiaire lors de grandes manifestations sportives (voir chapitre Partenariats).

L'OFSPO s'engage en faveur d'un sport loyal, sûr et inclusif, dans le respect des neuf principes de la [Charte d'éthique](#) portée conjointement avec Swiss Olympic et les fédérations sportives. Les mesures légales prévues concernent notamment la lutte contre [le dopage](#), contre [la corruption et la manipulation de compétitions sportives](#) ou contre les paris illégaux et le blanchiment d'argent. L'OFSPO est également actif dans la prévention des externalités négatives, par exemple dans le cadre de la [lutte contre la violence](#) lors de manifestations sportives. Depuis janvier 2022, un service national indépendant de signalement (swiss sport integrity) permet de détecter et de combattre le plus rapidement possible les manquements à l'éthique et les abus.



Faits et chiffres

Le [plan directeur de recherche Sport et activité physique](#) a été élaboré pour observer et mesurer l'importance du sport dans notre société. Ses conclusions sont prises en compte dans la mise en œuvre et le développement de mesures politiques visant à encourager le sport et l'activité physique. En outre, sur mandat de l'OFSPO, [l'Observatoire suisse](#) du sport recueille, analyse et commente depuis 2004 des données relatives à la situation et au développement du sport suisse.

Investissements du DDPS dans l'encouragement du sport, en francs suisses

En 2021, le DDPS a investi 267 millions de francs suisses dans le sport d'élite et 282 millions dans le sport populaire, soit nettement plus que l'année précédente (respectivement 136 millions et 246 millions). Pendant la pandémie de COVID-19, la Confédération a versé des aides financières supplémentaires permettant d'éviter que les structures du sport suisse ne s'affaiblissent.

Nombre de projets de recherche et de développement réalisés par la HEFSM dans les domaines Enseignement et pédagogie du sport, Sport d'élite et Économie du sport

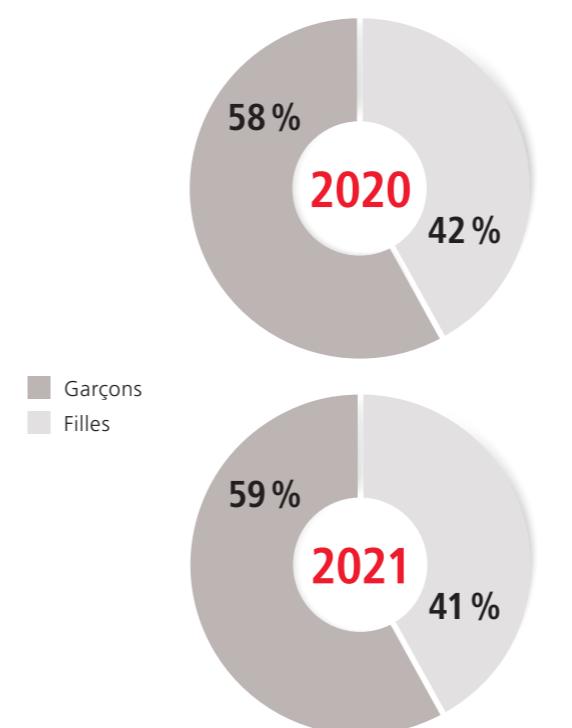
En 2021, la HEFSM a réalisé 40 projets de recherche et de développement dans les domaines Enseignement et pédagogie du sport, Sport d'élite et Économie du sport (contre 36 en 2020) et a publié les articles scientifiques correspondants.

Nombre de personnes ayant participé à une formation d'expert/e ou de moniteur/trice J+S

En 2021, 62 220 personnes ont participé à la formation de cadres J+S (formation et perfectionnement, cours d'experts et formation des entraîneurs), contre 45 090 en 2020.

Nombre d'enfants et de jeunes ayant participé à un cours J+S

En 2021, 594 323 enfants ou jeunes ont participé à un cours J+S, contre 640 122 en 2020. Cette diminution est due à la pandémie de COVID-19. Notons que la répartition par sexe n'a guère changé.



Nombre d'heures de cours et de camps J+S proposés

En 2021, J+S a organisé 5103 camps (contre 6475 en 2020) et donné 81 946 heures de cours (contre 85 258 en 2020). Cette diminution est due à la pandémie de COVID-19.



Nombre de modules portant sur la sensibilisation et la prévention dans les formations du sport des jeunes et des adultes

Dans le domaine du sport des jeunes et des adultes, J+S a proposé en 2020 et 2021 quatre modules couvrant les principaux aspects de la sensibilisation et de la prévention dans la formation (Action préventive, Engagés contre les substances addictives, Engagés contre la violence et Engagés contre les abus sexuels). Chaque module dure une journée et s'adresse à l'ensemble des monitrices et moniteurs J+S Sport des jeunes de toutes les disciplines sportives.

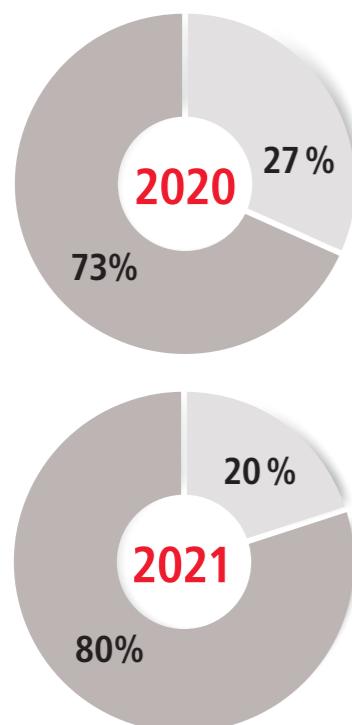


Nombre de moniteurs/trices de sport militaire – instructeurs/trices ayant suivi un cours

Le centre de compétences Sport de l'armée organise chaque année des cours de base et de perfectionnement pour les moniteurs de sport militaire, les moniteurs de sport militaire – instructeurs et les moniteurs de sport militaire - experts. En 2020, ces cours ont été annulés à cause de la pandémie de COVID-19. En 2021, 10 personnes ont pris part aux cours de base et 27 aux cours de perfectionnement.



Nombre de recrues ayant participé au programme Sport d'élite du DDPS et répartition par sexe, en %
En 2021, 99 recrues ont participé au programme Sport d'élite du DDPS (contre 81 en 2020). Alors que la proportion de femmes dans l'école de recrues pour sportifs d'élite n'a cessé d'augmenter ces dernières années, elle a légèrement diminué en 2021.



Nombre de jours de cours de répétition accomplis dans le programme Sport d'élite du DDPSS
En 2021, les athlètes du programme Sport d'élite du DDPS ont effectué 41 274 jours de cours de répétition (+ 9 365 jours par rapport à 2020). En incluant les entraîneurs et le personnel de service, ce chiffre s'élève même à 49 268 (+ 11 564 par rapport à 2020). Cette augmentation est une conséquence directe de la volonté de développer le programme d'encouragement du sport d'élite de l'armée.



Nombre de grandes manifestations sportives soutenues par le DDPS par an
En 2021, le DDPS a soutenu 14 manifestations sportives, contre 10 en 2020.



GESTION DES MOYENS FINANCIERS

Le DDPS utilise les moyens financiers à disposition avec rigueur et transparence. Il évalue les risques possibles et investit les moyens de manière à ce que la population et l'économie suisses en tirent le meilleur profit.

Politique financière efficace et transparente au DDPS

Le DDPS veille à une gestion efficace des moyens financiers. En tout, 5,8 % des dépenses totales de la Confédération lui sont imputées. La défense est responsable de 75 % des dépenses du département. Un message annuel sur l'armée à l'intention du Parlement comprend les arrêtés fédéraux concernant le programme d'armement et le programme immobilier du DDPS. Ces dernières années, la population a voté sur l'acquisition de l'avion de combat Gripen (2014) et de nouveaux avions de combat (2020). À l'instar des autres départements, le DDPS dispose d'une Révision interne ; il est aussi surveillé par le Contrôle fédéral des finances. Le respect de normes exigeantes ([code de comportement de l'administration fédérale](#), contrôle de sécurité relatif aux personnes, services de signalement, etc.) contribue à la qualité et à l'intégrité de l'activité de l'État tout

en renforçant la transparence et la confiance. Le DDPS concourt ainsi aux objectifs globaux de développement durable dans le domaine de la justice et de la mise en place d'institutions fortes, en réduisant la corruption et la pratique des pots-de-vin (cible ODD 16.5) et en se positionnant comme une institution efficace, responsable et transparente (cible ODD 16.6). C'est le Parlement qui décide des moyens financiers et des investissements du DDPS

Gestion responsable des moyens financiers au DDPS

Le compte d'État, le rapport de gestion du DDPS et le budget avec plan intégré des tâches et des finances informent le public de manière transparente sur l'utilisation des moyens financiers. De plus, des rapports rendent régulièrement compte des projets les plus importants du DDPS. Le but de ces publications est que la confiance s'installe et que la population fasse preuve de compréhension lorsque des projets prennent du retard ou que les économies prévues ne sont pas réalisées. La population suisse doit pouvoir être sûre que le financement des projets est transparent et qu'il a été planifié avec soin.

Le DDPS est tenu de se conformer à la loi et à l'ordonnance sur les finances de la Confédération, de respecter le budget autorisé et d'éviter les dépassements de crédit. Toutes les unités administratives et le département doivent veiller au respect de la législation en matière de finances. Le domaine Finances DDPS planifie et gère les questions financières à l'échelle du département et prépare les bases de décision pour la cheffe du département.

Le DDPS ne tolère pas la corruption et prône la transparence des structures et du déroulement des affaires. Il lutte contre le risque potentiel de corruption dans les marchés publics au moyen de mesures de prévention, de systèmes de contrôle interne, d'un système d'alerte indépendant et de sanctions efficaces. Des directives et des instructions règlent la manière dont la prévention de la corruption est organisée et le comportement que le personnel est tenu d'adopter à cet égard. Des dispositions relatives à la lutte contre la corruption figurent également dans la loi sur le personnel de la Confédération et l'ordonnance sur le personnel de la Confédération. Des instruments supplémentaires permettent d'éviter ou d'atténuer d'éventuels dommages liés à la corruption ou aux comportements contraires à l'éthique. Il s'agit notamment de :

- la planification stratégique et opérationnelle, suivie d'un controlling ;
- la gestion des risques, les conventions de prestations ou d'objectifs ;
- le suivi des projets avec des rapports complets, le pilotage des processus et le respect des règlements et des directives.

Les employées et employés de la Confédération sont tenus d'exercer leur activité professionnelle de manière responsable, intègre et loyale, sans abuser de leur position

à leur propre avantage ou au profit de tiers. Ils doivent en outre dénoncer toute irrégularité dont ils ont eu connaissance ou qui leur a été signalée dans l'exercice de leur fonction, et informer leurs responsables hiérarchiques de leurs activités accessoires et des éventuels conflits d'intérêts. D'autres règles et principes importants à adopter pour prévenir les conflits d'intérêts et l'utilisation abusive d'informations qui n'ont pas été rendues publiques sont résumés dans le code de comportement de l'administration fédérale. Une conduite et un accompagnement étroits, des actions de sensibilisation, de formation et de conseil ainsi que la mise en œuvre systématique de mesures – pouvant aller jusqu'à la plainte pénale – servent à faire face aux dommages réels. Toute personne recevant un don ou une invitation dont la valeur excède 100 francs doit le signaler immédiatement à son ou à sa responsable hiérarchique. En cas de conflit d'intérêts (supposé), il convient de refuser le don ou l'invitation.



Mesure de la gestion responsable des moyens financiers

Nombre de cas de corruption signalés au Service spécialisé Corruption DDPS par an

Comme l'année précédente, aucun cas de corruption n'a été signalé au Service spécialisé Corruption DDPS en 2021.



Présentation des comptes du DDPS

En 2021, 6,6 milliards de francs suisses ont été investis dans le DDPS, dont près de 5 milliards dans la défense nationale. Ces montants sont légèrement inférieurs à ceux de l'année précédente (respectivement 6,8 milliards et 5,3 milliards).



Charges et investissements (avec incidence financière) du DDPS, en millions de francs suisses

dans l'indice GRI	
2020	2021
6 750,4	6 605,9

Charges et investissements (avec incidence financière) du Groupement Défense, en millions de francs suisses

dans l'indice GRI	
2020	2021
5 265,2	4 973,7

Pour leur part, les crédits COVID ont augmenté par rapport à l'année précédente (env. 978 millions en 2021 contre 767 millions en 2020).

Crédits COVID (avec incidence financière), en millions de francs suisses

dans l'indice GRI

2020	2021
766,7	977,5

Sont considérés comme ayant une incidence financière les charges et investissements qui ont une influence sur les dépenses ainsi que les produits et les recettes en liquidités.

Projets les plus importants du DDPS

Un rapport annuel retrace l'évolution des projets les plus importants du DDPS et décrit les étapes à venir. Il s'agit de projets complexes et importants sur le plan financier (investissement supérieur à 100 millions), qui s'étendent sur plusieurs années et présentent un potentiel de risque élevé. Leur évaluation repose sur quatre critères (objectifs, finances, personnel, délais).



Le calendrier est respecté pour sept des 23 projets actuels. Pour onze projets, deux ou trois critères sont considérés comme « conformes à la planification ». Pour cinq autres, trois ou tous les critères sont jugés « restreints », voire insuffisants. Dans la plupart des cas, l'écart de planification s'explique de manière directe ou indirecte par le manque de ressources informatiques.

Deux étapes importantes ont été franchies au cours de l'année 2021 : l'achèvement du projet GENOVA DDPS (gestion électronique des affaires) et la décision du Conseil fédéral de proposer au Parlement l'acquisition de 36 avions de combat de type F-35A.



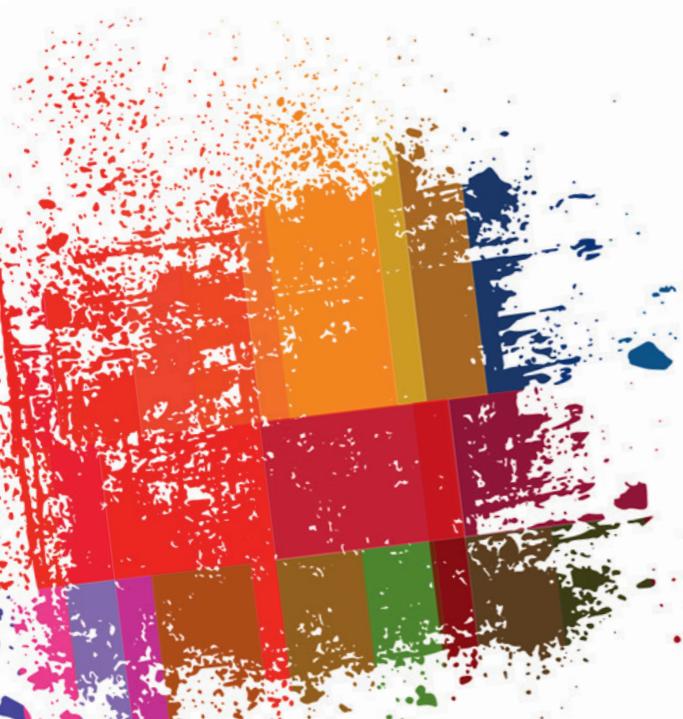


... EN FAVEUR DE LA SUISSE

Avec l'Armée suisse, le service de renseignement et la protection de population, le DDPS contribue considérablement à la sécurité de la population suisse et à la promotion de la paix. En collaborant étroitement avec des organisations nationales ou internationales, le DDPS aide aussi à organiser des manifestations publiques en toute sécurité. Son objectif est d'offrir à la population suisse un sentiment de sûreté et un niveau de protection contribuant à une bonne qualité de vie.

PARTENARIATS

Le DDPS fournit une contribution utile à la coopération internationale, notamment dans le cadre de la promotion de la paix au niveau mondial et de la politique de sécurité. Au niveau national, il constitue un partenaire fiable pour les cantons, les communes et les organisations.



Des partenariats basés sur des valeurs et des objectifs communs

De par sa présence dans toute la Suisse, le DDPS a de nombreux points de contact avec le public. Une bonne interaction avec la société et les milieux politiques s'avère donc essentielle : ce n'est qu'en travaillant de manière coordonnée avec l'ensemble des milieux associatifs, économiques, scientifiques et non gouvernementaux (ONG) que le département peut promouvoir le développement durable et assumer ainsi sa mission envers la société tout entière (cible ODD 17.17). Grâce à des partenariats solides, le DDPS apporte son soutien aux cantons et aux communes dans différents domaines, notamment dans l'élaboration d'une gestion intégrée des risques (cible ODD 11.b) ou la lutte contre le changement climatique et ses effets (cible ODD 13.1). Des échanges intenses sont également essentiels dans le contexte international. Ceux-ci nécessitent une gestion et un pilotage continus et cohérents dans l'intérêt du pays. Les champs d'activité qui en résultent se concentrent sur la défense des intérêts propres à la Suisse et sur la mise en œuvre de ses engagements internationaux. Les thèmes importants de la coopération internationale (mais aussi nationale) sont la lutte contre la violence, la criminalité et le terrorisme, la promotion de la paix ainsi que l'application et le respect des droits humains et de l'État de droit (cibles ODD 16.1, 16.8 et 16.a).

Dans sa collaboration avec l'ensemble des partenaires, le DDPS mise sur la confiance, la fiabilité, la recherche de compromis, l'échange d'expériences et de connaissances, le bien-fondé des affirmations et une culture positive de l'erreur. Cela implique aussi de faire face suffisamment tôt aux attentes irréalistes de certains partenaires et de dégager des synergies.



Le DDPS, un partenaire digne de confiance

Basé sur le fédéralisme et la démocratie, le système politique suisse requiert beaucoup de coordination et d'échanges d'informations – deux conditions essentielles à des partenariats fructueux. S'agissant du principe d'application de ces partenariats, la définition du développement durable adoptée par le Conseil fédéral précise qu'il repose sur une coopération coordonnée et associative entre la politique, l'économie, la société et la science. Le principe de la collaboration solidaire revêt alors une importance particulière, car seuls des processus inclusifs permettent de garantir que tous les intérêts sont pris en compte dans les prises de décision et que personne n'est oublié ou laissé pour compte.

Pour établir un partenariat durable, il est primordial de définir des voies communes et d'aborder les divergences d'opinion de manière à trouver des solutions. Comme une coopération productive améliore l'image de tous les partenaires, il importe de connaître les attentes des parties et de fixer les règles de la collaboration.

L'implication des partenaires concernés est indispensable au succès des partenariats. Elle inclut la détermination des besoins communs, l'élaboration de processus et la définition des responsabilités en accord avec toutes les parties. Les projets de partenariat se terminent par une analyse des points faibles et des évaluations permettant d'adapter les processus en fonction des lacunes identifiées.

La mise en œuvre de la Stratégie nationale de protection des infrastructures critiques (PIC) est un bon exemple de partenariat. Depuis 2012, l'OFPP collabore non seulement avec des représentants des entreprises exploitantes, mais aussi avec divers services fédéraux pour l'établissement et la révision de l'inventaire PIC ainsi que pour la réalisation d'analyses de risques et de vulnérabilité.

La collaboration en matière de cybersécurité est un exemple supplémentaire de bon partenariat (voir [chapitre Protection et sécurité, Gestion des risques et sécurité intégrale](#)).

Il est essentiel que les cadres à tous les échelons montrent l'exemple en manifestant leur ouverture et leur disposition à nouer et à entretenir des partenariats. Au DDPS, la manière dont ces derniers sont conclus est définie dans des ordonnances, des directives et des instructions. À titre d'exemple, on peut citer la maîtrise d'événements par l'État-major fédéral Protection de la population, l'engagement subsidiaire de l'Armée et de la protection civile (également pour la maîtrise d'événements) ou l'appui apporté par l'Armée et la protection civile lors de grandes manifestations. Le personnel du DDPS doit connaître et respecter les processus déterminants. Des informations lui sont donc fournies régulièrement à cet égard. Ces processus sont en outre systématiquement remis en question et, si nécessaire, améliorés lors d'exercices périodiques.

Le DDPS a également noué des partenariats dans le domaine de la promotion de la paix. Sa principale formation, la SWISSCOY, participe à la mission de maintien de la paix au Kosovo (KFOR). Des militaires suisses sont aus-

si engagés dans le cadre de la force européenne EUFOR ALTHEA en Bosnie-Herzégovine, du déminage humanitaire dans divers pays africains et de missions d'observation dans des zones de conflit aux quatre coins du monde. Par exemple, l'Armée suisse fait partie depuis 1953 de la Commission de supervision des nations neutres chargée de surveiller le cessez-le-feu entre la Corée du Nord et la Corée du Sud.

De plus, l'Armée est un pilier important de l'appui subsidiaire aux grandes manifestations sportives. Cet appui est inscrit dans la loi et apporté sous la forme de jours de service, de mise à disposition de matériel ou d'infrastructures. Les manifestations sportives qui peuvent en bénéficier présentent un caractère unique et récurrent, comme la Coupe du monde de ski à Wengen, les Championnats du monde de ski alpin 2017 à Saint-Moritz ou la Fête fédérale de lutte et des jeux alpestres, qui a lieu tous les trois ans.



Le DDPS actif sur le terrain

Contributions de l'Armée à des missions internationales de maintien de la paix et participation de militaires suisses, en nombre d'engagements et de jours de service



	2020	2021
Nombre d'engagements de l'Armée suisse dans des missions internationales de maintien de la paix	15	16
Nombre de jours de service dans la promotion militaire de la paix	90 761	91 278

En 2021, les contributions de l'Armée à des missions internationales de maintien de la paix n'ont guère évolué par rapport à 2020.

Prestations d'appui du DDPS pour l'organisation de grandes manifestations civiles, en nombre de jours de service et de manifestations

Les organisateurs de projets d'importance nationale ou internationale ont la possibilité de demander le soutien de la protection civile. Des prestations sont notamment fournies si l'intervention présente un intérêt public, si les requérants ne sont pas en mesure d'assumer leurs tâches par leurs propres moyens et si l'engagement ne représente pas une concurrence excessive pour les entreprises privées. Les interventions en faveur de la collectivité sont soumises à l'autorisation de l'OFPP.

	2020	2021
Nombre de jours de service de la protection civile pour des prestations d'appui lors de manifestations civiles d'importance nationale	7 173	5 614
Nombre de grandes manifestations	9	18

En raison de la pandémie de COVID-19, l'appui apporté par le DDPS à l'organisation de manifestations civiles a été nettement inférieur à la moyenne pluriannuelle de 16 000 jours de service ou 20 manifestations par an, aussi bien durant l'année sous revue qu'en 2020.

Nombre d'exercices organisés par l'OFPP avec des états-majors cantonaux de conduite

En 2021, l'OFPP a organisé huit exercices avec des états-majors cantonaux de conduite, contre seulement quatre en 2020. Cette évolution s'explique également par la pandémie.

Nombre de demandes d'aide nationales et internationales adressées à la Gestion fédérale des ressources (ResMaB)

L'OFPP fournit, via la Gestion fédérale des ressources (ResMaB), une aide subsidiaire aux cantons et aux exploitants d'infrastructures critiques lorsque leurs propres ressources ne permettent pas de maîtriser une situation de danger ou un sinistre. La ResMaB intervient ainsi en cas d'événements de portée nationale ou internationale. En 2021, elle a reçu nettement moins de demandes d'aide nationales et internationales que l'année précédente, marquée par la pandémie de COVID-19.

	2020	2021
Nombre total de demandes d'aide nationales et internationales adressées à la ResMaB	1 570	213
Nombre de demandes d'aide nationales adressées à la ResMaB	1 170	205
Nombre de demandes d'aide internationales adressées à la ResMaB	400	8



Nombre d'analyses des risques et de la vulnérabilité

L'OFPP réalise des analyses de risques et de vulnérabilité pour les infrastructures critiques. La

procédure et la méthodologie applicables aux différents secteurs ont été révisées au cours de l'année sous revue. En 2021, l'OFPP a réalisé trois analyses de ce type, ce qui correspond à la moyenne.



PROTECTION ET SÉCURITÉ

Le DDPS apporte une contribution essentielle à la protection de la Suisse et de sa population contre tout type de menace. Il se tient prêt à accomplir des engagements. L'objectif consiste à réduire les risques pour les personnes, l'environnement et l'économie tout en renforçant la réputation de la Confédération et la résilience du pays.

Assurer la protection et la sécurité est une tâche commune

La Constitution fédérale charge le gouvernement et le Parlement de prendre des mesures pour préserver la sécurité intérieure et extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse. Ces mesures sont ensuite définies concrètement au niveau de la loi et des dispositions d'exécution. En tant qu'État neutre, la Suisse s'est engagée à respecter les droits et les devoirs découlant du droit de la neutralité codifié dans la Convention de La Haye de 1907. La politique de sécurité est une tâche commune impliquant une collaboration étroite entre le Gouvernement, le Parlement et l'administration, la Confédération, les cantons et les communes. Le Parlement donne des impulsions en matière de politique de sécurité et alloue les moyens financiers, tandis que le Conseil fédéral assure le pilotage du processus et la coordination entre les différents partenaires.

La protection et la sécurité, une tâche centrale du département

Le DDPS mène une politique de sécurité et de défense à long terme et contribue à la promotion de la paix dans le cadre international. Il aide à protéger la population contre les conséquences de catastrophes, de situations d'urgence et de menaces politico-militaires. Il veille également, en collaboration avec les autres départements, les cantons, les communes et les services extérieurs à l'administration, à ce que la politique de sécurité de la Confédération soit globale. L'Armée, l'OFPP et le SRC mettent à disposition les principaux instruments nécessaires.

Grâce à une armée bien formée et bien équipée, à une protection civile pouvant intervenir dans toute la Suisse et à un service de renseignement efficace, le DDPS contribue à la protection et à la sécurité de la population. La lutte contre la pandémie de COVID-19 a par exemple montré que l'on pouvait compter sur l'Armée et la protection civile (cible ODD 3.3). Les activités du SRC et les engagements de l'Armée permettent de protéger ou, en cas de sinistre, de reconstruire rapidement des infrastructures critiques (cible ODD 11.5). Toutes les actions des militaires et du personnel du DDPS doivent être conformes à la loi. Divers organes de surveillance et de contrôle en vérifient régulièrement la légalité et la proportionnalité (cible ODD 16.3). De plus, des engagements de promotion de la paix favorisent la mise en place d'institutions constitutionnelles à l'étranger (cible ODD 16a). Enfin, le SRC est chargé de détecter à temps les activités terroristes et par son soutien, de les empêcher (cible ODD 16.1).



La diversité des exigences envers le DDPS se manifeste également auprès d'autres parties prenantes importantes, comme les partis politiques et la soixantaine d'organisations spécialisées et militantes qui influencent l'opinion en matière de politique de sécurité.

Prêt au changement avec souplesse

Depuis de nombreuses années, l'Armée apporte son appui à l'organisation de grandes manifestations importantes sur le plan politique, telles que le WEF à Davos, dans le domaine de la sécurité. Ces derniers temps, le rôle de l'Armée en tant que réserve stratégique de la Confédération est devenu de plus en plus évident, comme l'ont montré les récents engagements de militaires lors de la pandémie de COVID-19. De même, alors que les forces alliées se retiraient d'Afghanistan, le Conseil fédéral a décidé le 15 août 2021 d'envoyer le détachement de reconnaissance de l'Armée 10 dans cette région du monde afin de faciliter l'évacuation des ressortissants suisses encore présents dans le pays dans les meilleures conditions possibles.

Dans son rapport sur la politique de sécurité, le Conseil fédéral a adopté une définition globale de la notion de sécurité : selon celle-ci, la politique de sécurité ne dépend pas seulement des menaces militaires, des conflits hybrides ou des menaces liées au terrorisme, à l'extrémisme et à la criminalité, mais aussi de défis mondiaux comme le climat, la santé et la migration.

Si les engagements subsidiaires de l'armée et de la protection civile apportent rapidement une assistance sur place, ils augmentent aussi les exigences en matière de collaboration entre les organes militaires et civils. Une organisation de crise bien rodée entre la Confédération, les cantons et les communes aide à surmonter les difficultés. Le DDPS planifie à long terme la manière dont il peut développer et améliorer l'efficacité de l'armée, de la protection civile et du SRC.

Priorités pour une protection et une sécurité renforcées

Les priorités fixées pour les prochaines années sont les suivantes :

- renforcer la capacité de l'Armée en tant que système global. Pour ce faire, le Parlement a décidé d'augmenter les dépenses militaires. La protection de l'espace aérien sera également améliorée ;
- consolider la base technologique et industrielle importante pour la sécurité (BTIS) afin de réduire la dépendance vis-à-vis de l'étranger en matière de technologies militaires. La BTIS fournit des contributions importantes au maintien de la disponibilité matérielle de l'Armée et d'autres institutions fédérales chargées de la sécurité de la Confédération ;
- améliorer l'identification précoce des risques stratégiques en renforçant les instruments du service de renseignement ;

- améliorer la protection des infrastructures critiques qui assurent l'approvisionnement en biens et services indispensables, comme l'énergie, les transports ou les communications, par une gestion active des risques ;
- améliorer les cybercompétences grâce aux mesures de la stratégie cyber du DDPS ;
- accorder une plus grande importance à la protection de l'environnement. Le DDPS concrétise ses intentions en faveur de l'environnement dans des plans d'action qui fixent, sur plusieurs années, les objectifs à atteindre et les mesures à prendre.

La population suisse est intégrée dans tout le processus. Elle peut régulièrement s'exprimer dans les urnes sur des thèmes liés à la protection et à la sécurité. Les organisations et les associations sont étroitement impliquées dans les processus politiques. Elles peuvent prendre position sur l'élaboration ou la révision des lois et des ordonnances, ou les influencer par des moyens de démocratie directe.



Nombre total de jours de service accomplis par an
En 2020, environ neuf fois plus de jours de service qu'en 2021 ont été accomplis pour des engagements subsidiaires, du fait de la pandémie. Dans le même temps, les services d'instruction (cours de répétition) ont été suspendus temporairement afin de protéger la troupe contre le COVID-19. En revanche, en 2021, le nombre d'engagements subsidiaires a nettement diminué et les services d'instruction ont de nouveau été plus nombreux.



	2020	2021
Nombre total de jours de service accomplis par l'Armée par an	4 991 440	5 429 887
Nombre de jours de service dans des engagements subsidiaires	414 359	46 831
Nombre de jours de service dans l'aide en cas de catastrophe	0	859
Nombre de jours de service pour des prestations d'appui	13 134	13 860

Nombre de Hot Missions et de Live Missions par an
Les Hot Missions sont des engagements déclenchés par la présence d'aéronefs violant la souveraineté de l'espace aérien ou enfreignant gravement les règles du trafic aérien. Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et du faible trafic aérien qui en résulte, le nombre de Hot Missions est resté nettement en dessous de la moyenne en 2020 et 2021. En 2021, il y en a eu trois, contre quinze en 2020. Les Live Missions sont des contrôles ponctuels d'aéronefs d'États étrangers qui requièrent une autorisation diplomatique pour le survol du territoire suisse. Leur nombre a lui aussi fortement diminué par rapport à l'année précédente (216 en 2021, contre 290 en 2020).

Nombre d'annonces de ratés et nombre de ratés éliminés par an
Le nombre d'annonces de ratés a légèrement diminué au cours de l'année sous revue par rapport à l'année précédente (908 en 2021, contre 1055 en 2020). Le nombre de ratés éliminés (évacuations planifiées ou faisant suite à une annonce) est également inférieur à celui enregistré l'année précédente (2741 en 2021, contre 3960 en 2020).

Nombre de programmes de sensibilisation menés par le SRC auprès d'entreprises et d'universités par an
En 2021, le SRC a mené 17 programmes de sensibilisation auprès d'entreprises et d'universités, contre 13 en 2020.

Nombre de personnes à risques identifiées en lien avec le terrorisme par an
En 2021, le SRC a identifié 41 personnes à risques liées au terrorisme, contre 49 en 2020. Il a aussi enregistré 714 internautes suspects (monitoring du djihad), contre 690 en 2020, et 91 voyageurs motivés par le djihad, comme en 2020.

Nombre d'interventions de la Centrale nationale d'alarme (CENAL) par an
La CENAL est le service de la Confédération spécialisé dans la gestion d'événements extraordinaires. En 2021, elle a traité 1414 incidents (contre 807 en 2020). Ce chiffre est nettement supérieur à la moyenne pluriannuelle de 839 incidents par an et s'explique surtout par les annonces dans de nouveaux domaines, comme la défaillance d'infrastructures critiques.

Nombre d'alertes de la population via l'application ALERTSWISS

Gérée par le DDPS, l'application ALERTSWISS transmet immédiatement des alertes, des alertes et des informations en cas d'événement. En 2021, les cantons ont alerté la population 975 fois via celle-ci (contre 943 en 2020).





... EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nombre de jours de service pour le maintien de la disponibilité opérationnelle de l'équipe d'intervention chimique du DDPS
Au cours de l'année sous revue, l'équipe d'intervention chimique du DDPS a effectué 133 jours de service, contre 124 en 2020.

Gestion des risques et sécurité intégrale
La gestion des risques est un instrument de gestion aux niveaux du Conseil fédéral, du département et des unités administratives. Elle crée la transparence sur la situation actuelle de la Confédération en matière de risques et permet de prendre à temps les mesures nécessaires pour éviter ou réduire les risques. Une gestion efficace des risques permet d'allouer les ressources de manière rationnelle et économique. Enfin, elle renforce la confiance de la population et de l'Assemblée fédérale et permet de sensibiliser les collaborateurs à la gestion des risques.

Organisation de sécurité du DDPS
Le secrétaire général est le responsable de la sécurité du département. L'organisation de la sécurité du DDPS protège le département, ses unités administratives et l'Armée, en particulier l'ensemble des personnes, informations, systèmes d'information, objets, bâtiments et installations qui permettent au DDPS d'accomplir ses missions. Dans ce contexte, la formation et la sensibilisation à la sécurité constituent les piliers d'une culture de la sécurité solide. Les unités administratives sont responsables de la mise en œuvre des mesures dans leur propre domaine.

Cybermenaces

Afin de faire face de manière appropriée aux cybermenaces, la cheffe du DDPS a approuvé la [Stratégie cyber du DDPS](#). Celle-ci coordonne les travaux menés dans le domaine au sein du département et avec tous les partenaires, lesquels sont préparés aux chances, aux risques et aux menaces à venir. Divers services du DDPS sont concernés : le SRC lutte contre les cyberattaques visant les intérêts de la Suisse qui sont menées par des États au niveau de la politique de sécurité. Pour sa part, l'Armée exploite des systèmes de technologies de l'information et de la communication sûrs et robustes et se protège dans le domaine cyber. L'OFPP élabore quant à lui des analyses de risques et de vulnérabilité, alors que le Cyber-Defence Campus d'armasuisse suit et anticipe les tendances en collaboration avec les hautes écoles et l'industrie. Enfin, le SG-DDPS coordonne toutes ces activités.

Numérisation

La numérisation est l'une des priorités du DDPS pour ces prochaines années. Il ne s'agit pas simplement de convertir des produits analogiques en informations digitales : le développement constant dans le domaine technologique induit des changements structurels, de nouvelles applications et de nouveaux systèmes, comme la création de réseaux ou le recours à l'intelligence artificielle. Les processus peuvent ainsi être davantage automatisés ou numérisés. La numérisation au sein du DDPS est donc un processus de changement et de transformation.

Le DDPS s'emploie à améliorer constamment ses prestations en matière de protection de l'environnement. Par conséquent, il prend en compte les questions environnementales sur toute la chaîne de valeur. Dans le domaine des acquisitions et des infrastructures, en particulier, les thèmes de l'économie circulaire et de la durabilité des matériaux sont placés au premier plan. Grâce à une gestion de l'environnement active, comprenant une saisie ciblée des données environnementales ainsi que la fixation d'objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions polluantes, le DDPS contribue à l'atteinte des objectifs définis dans l'accord de Paris sur le climat. En 1999 déjà, le DDPS a mis en place son Système de management environnemental et de l'aménagement du territoire ([SMEA DDPS](#)), permettant d'évaluer et d'améliorer les prestations environnementales ainsi que de communiquer des informations à ce sujet. Le SMEA DDPS est géré par le SG-DDPS. Quant à la mise en œuvre, elle est assurée par les responsables de l'aménagement du territoire et de l'environnement dans les directions des unités administratives et par les autres personnes chargées de l'aménagement du territoire et de l'environnement à différents échelons. [Douze centres de compétences](#) couvrent en outre les domaines environnementaux pertinents et soutiennent le DDPS grâce à leurs connaissances spécialisées. Les efforts fournis par le DDPS afin de protéger l'environnement sont concrétisés dans des plans d'action.

ÉNERGIE ET CLIMAT

Le DDPS réduit ses émissions nettes de gaz à effet de serre à zéro d'ici 2050, conformément à l'accord de Paris sur le climat, et couvre ses besoins énergétiques principalement à partir d'énergies renouvelables.

Le DDPS : un acteur important en Suisse

Le DDPS est le plus grand département de l'administration fédérale et a des besoins annuels en énergie d'environ 1000 GWh – ce qui correspond à ceux de la ville de Schaffhouse. Ses activités induisent un rejet d'environ 200 000 tonnes de CO₂ par an. Environ 98 % de ces émissions sont causées par les activités de l'Armée, en majorité par ses aéronefs et par ses véhicules. Dans l'administration fédérale, le DDPS est donc le plus gros consommateur d'énergie et le plus important émetteur de gaz à effet de serre.

En Suisse, la [loi sur le CO₂](#) fixe la manière dont les objectifs climatiques doivent être atteints. La Confédération veut jouer le rôle de modèle dans les domaines de l'énergie et du climat. C'est pourquoi le Conseil fédéral a adopté en 2019 le train de mesures sur le climat pour l'administration fédérale. Il a chargé les départements de renforcer encore les mesures visant à abaisser les émissions de gaz à effet de serre et à limiter la consommation énergétique. D'ici 2030, le DDPS est ainsi tenu de réduire ses émissions de CO₂ d'au moins 40 % par rapport à 2001. Concernant les émissions de gaz à effet de serre restantes, le DDPS les compense entièrement depuis 2020 grâce à l'achat de certificats de réduction des émissions. D'ici à 2050, le DDPS – comme l'ensemble de l'administration fédérale – doit atteindre la neutralité carbone ; cela signifie que les émissions de CO₂ liées aux activités humaines ne doivent pas excéder les quantités de carbone qu'il est possible d'absorber de l'atmosphère par les puits de carbone (naturels ou non). Pour le DDPS, cela signifie qu'il faut



réduire les émissions fossiles de CO₂ ; il s'agit également, pour autant que cette mesure soit économiquement supportable, de remplacer les carburants fossiles par des carburants synthétiques.

La défense nationale et la protection du climat ne sont pas antagonistes, au contraire : si l'on parvient à réduire la consommation d'énergie (et donc les émissions fossiles de CO₂), cela apportera aussi des avantages et des opportunités au DDPS. La promotion de l'innovation dans les domaines de l'énergie et du climat permet de façonner activement l'avenir et d'accroître l'autonomie énergétique de la Suisse. La dépendance vis-à-vis de l'étranger ou de tiers est ainsi moins marquée. Pour l'Armée, il est important que les mesures prises afin de réduire les émissions fossiles de CO₂ et la consommation d'énergie ne l'empêchent pas de fournir les prestations attendues.

Dans le cadre de projets de développement et de recherche, le DDPS montre qu'il est possible de produire de l'énergie renouvelable en employant des technologies adéquates (cibles ODD 7.2 et 7.3). Le DDPS apporte une contribution grâce à l'accroissement de l'efficacité énergétique et à d'autres mesures de décarbonisation visant à éviter les émissions de gaz à effet de serre (cibles ODD 13.1 et 13.2) ; il teste en outre de nouvelles technologies en collaboration étroite avec des instituts de recherche.



Le DDPS prend les devants dans les domaines de l'énergie et du climat

En 2021, la cheffe du DDPS a approuvé le [plan d'action Énergie et climat](#). Celui-ci fixe les objectifs du DDPS en matière de politique énergétique pour la période allant de 2021 à 2030 et comprend les prescriptions du train de mesures sur le climat pour l'administration fédérale. Il définit en outre quatre axes : Diminuer la part des énergies fossiles et favoriser leur substitution, Développer les énergies renouvelables et la production autonome, Augmenter les capacités de stockage et Encourager l'innovation. Afin d'assurer la mise en œuvre de ces axes, diverses mesures ont été adoptées.

- Dans le domaine de la mobilité, le DDPS veut réduire les besoins en carburants fossiles. D'une part, cela signifie l'électrification des véhicules, comme fixé dans les [Directives concernant les principes écologiques régissant l'acquisition et l'utilisation des véhicules de l'administration](#). Cette mesure va de pair avec le développement des bornes de recharge électrique. D'autre part, les carburants fossiles seront en partie remplacés par des carburants écologiques lorsqu'il n'y a pas d'autre système de propulsion disponible sur le marché (p. ex. pour des véhicules devant satisfaire à des exigences spécifiques pour les engagements militaires).
- Les émissions fossiles de CO₂ dans le domaine des bâtiments seront réduites. Pour cela, il est notamment prévu de procéder d'ici 2030 au remplacement anticipé des chauffages à mazout. En outre, le DDPS mettra en place sur tous les toits et les façades qui s'y prêtent des installations photovoltaïques dans le but de porter la production d'électricité issue de source renouvelable à au moins 25 GWh/an d'ici 2030 (à titre de comparaison, celle-ci atteignait 7,2 GWh/an en 2021). Cette mesure permettra au DDPS de se rapprocher de

son objectif, c'est-à-dire d'acquérir, autant que faire se peut, l'autonomie énergétique. La construction de nouveaux bâtiments ou les assainissements selon les normes Minergie contribuent également à une nette réduction des émissions (voir [chapitre Immobilier et infrastructure](#)).

- Lorsque cela est possible, les voyages de service sont effectués avec les transports en commun ou remplacés par des conférences téléphoniques ou des visioconférences. Le DDPS incite son personnel à adopter un comportement économe en énergie par des mesures de sensibilisation appropriées.
- À l'avenir, le DDPS utilisera si possible directement l'électricité et la chaleur issues de sources renouvelables. C'est pourquoi des installations pilotes pour le stockage de l'énergie renouvelable sont actuellement mises en place.
- Dans le domaine de l'aviation militaire, le remplacement progressif de la flotte d'avions de combat permettra d'économiser de grandes quantités de carburant ; le F-35A nécessite en effet nettement moins d'heures de vol que les appareils actuels. Déjà avant l'introduction des nouveaux jets, on recourra petit à petit aux carburants durables (Sustainable Aviation Fuel SAF), ce qui contribuera également à la réduction des émissions de CO₂. S'agissant de ce dernier point, le DDPS est toutefois dépendant des produits disponibles sur le marché.

La mise en œuvre des mesures définies dans le plan d'action Énergie et climat du DDPS relève de la responsabilité des unités administratives. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur la page [plan d'action Énergie et climat](#).

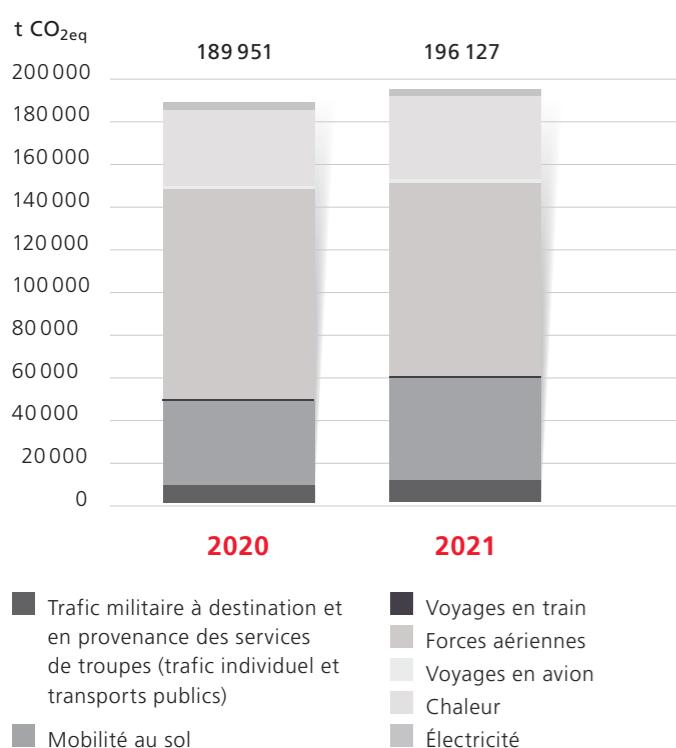
Lutter efficacement contre le changement climatique

En 2004, le DDPS disposait déjà d'une stratégie énergétique concrète, qui a été développée en 2010 pour la période allant jusqu'à 2020. L'objectif était de réduire nettement les besoins énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre. Le DDPS avait défini de nombreuses mesures, qui ont généralement été appliquées et ont fait l'objet d'un contrôle régulier ; il a ainsi nettement dépassé les objectifs qu'il devait atteindre à l'horizon 2020. Pendant ces années, l'Armée a subi plusieurs restructurations amenant à une baisse du nombre de militaires et à la mise hors service de divers systèmes. Ces facteurs ont contribué à la réduction des émissions de CO₂ de l'ensemble du département.

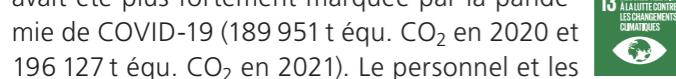
Vous trouverez une liste des données climatiques en annexe.



Total des émissions de gaz à effet de serre du DDPS par domaine

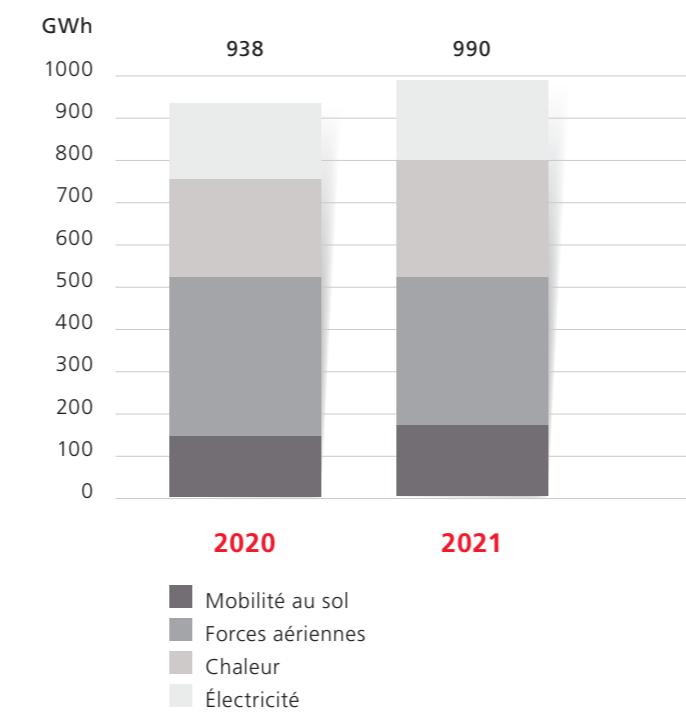


En 2021, les rejets de gaz à effet de serre et la consommation énergétique ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, qui avait été plus fortement marquée par la pandémie de COVID-19 (189 951 t équ. CO₂ en 2020 et 196 127 t équ. CO₂ en 2021). Le personnel et les militaires se sont à nouveau déplacés, le nombre de jours de service a augmenté et les bâtiments de l'Armée ont été davantage occupés ; en raison de la rigueur de l'hiver, il a fallu plus d'énergie pour chauffer et une hausse



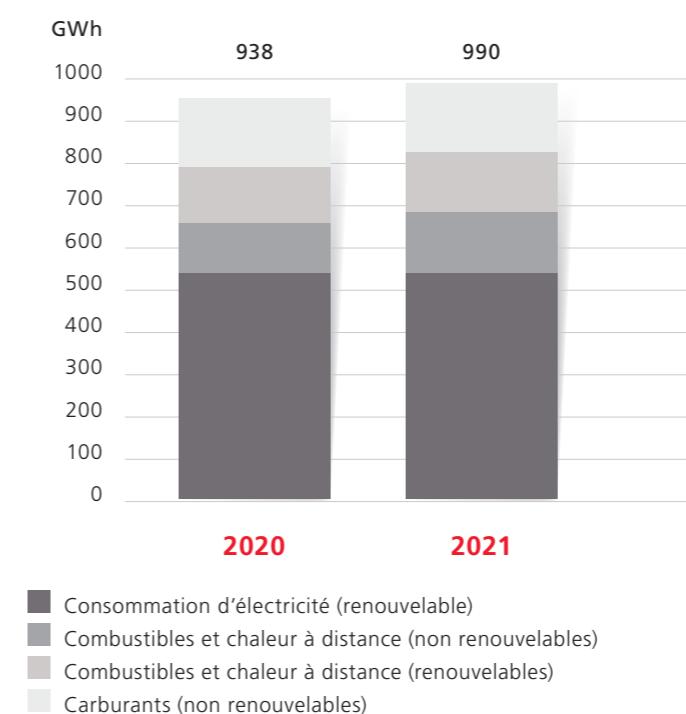
de la consommation d'électricité a été enregistrée. Tout cela a induit une augmentation des rejets de polluants atmosphériques. Malgré cet accroissement, les émissions de gaz à effet de serre étaient en 2021 inférieures de 8 % à celles de 2019 et de 34 % à celles de 2001.

Consommation énergétique globale du DDPS par domaine



En 2021, les Forces aériennes ont été le principal consommateur d'énergie au sein de l'organisation ; en effet, un bon tiers de la consommation énergétique globale leur est imputable. La consommation de chaleur a représenté un peu plus d'un quart de l'énergie utilisée, la consommation d'électricité environ un cinquième et l'énergie nécessaire à la mobilité au sol près d'un cinquième également.

Consommation énergétique globale du DDPS



Un peu plus de la moitié de l'énergie a été consommée sous forme de carburants, un bon quart sous forme de combustibles et de chaleur à distance (pour moitié déjà renouvelables) et un quart sous forme d'électricité (entièvement renouvelable).

Énergie issue des installations photovoltaïques du DDPS

Grâce à ses propres installations photovoltaïques, le DDPS a augmenté sa production annuelle d'énergie, qui est passée de 6,1 GWh en 2020 à 7,2 GWh en 2021.



Kilomètres de vol effectués chaque année par le personnel du DDPS

En 2021, les kilomètres de vol effectués lors de voyages de service ont pu être réduits de 22 % (4 255 753 km en 2020, contre 3 312 650 km en 2021).



BIODIVERSITÉ

Sur ses sites, le DDPS préserve et favorise la diversité naturelle des espèces animales et végétales et de leurs habitats et prend soin des écosystèmes.

Il contribue aux objectifs de la Suisse s'agissant de la stratégie internationale en matière de biodiversité.

Importance de la nature et de la diversité des espèces pour le DDPS

Les places d'armes et de tir ainsi que les bases aériennes militaires sont des habitats précieux pour une flore et une faune rares ; elles contribuent donc à la biodiversité en Suisse. Le DDPS est propriétaire d'une surface totale de près de 24 000 ha, ce qui correspond à la superficie du canton de Zug. Même si ces surfaces sont utilisées à des fins militaires, le DDPS y préserve et y favorise la biodiversité, jouant ainsi le rôle de modèle. Il montre en effet qu'il est possible de concilier activités militaires et protection de l'environnement.

Mn respectant les lois en vigueur et en appliquant le [Programme Nature – Paysage – Armée \(NPA\)](#) depuis 2001, le DDPS contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 (cibles ODD 6.6, 15.1, 15.4, 15.5, 15.8 et 15.9). Le programme NPA permet de concilier utilisation militaire et mesures de protection de la nature et du paysage.

Lorsqu'elle ne les utilise pas à des fins d'instruction ou d'engagement militaire, l'Armée suisse met une partie de ses sites à la disposition de la population pour des activi-



tés de loisir. Le DDPS tient à harmoniser et à réglementer l'utilisation militaire et civile de ces sites avec la protection de la nature.

Promotion active de la biodiversité sur les sites du DDPS

L'Armée et ses infrastructures militaires sont présentes dans toute la Suisse. Cela a permis de protéger des habitats précieux, notamment contre le développement urbain et l'intensification de l'agriculture. Même dans les régions intensément exploitées, il reste ainsi de la place pour les habitats naturels et les corridors à faune.

La grande diversité d'espèces constatée sur les sites de l'Armée confirme l'importance du programme NPA, qui est appliqué sur environ 160 emplacements militaires. Les résultats obtenus à l'issue de plusieurs années d'observation montrent que la répartition de deux tiers des espèces de plantes et d'oiseaux menacées selon les listes rouges se recoupe avec les sites du DDPS. Cela veut dire que les surfaces du DDPS – principalement les places d'armes et de tir ainsi que les bases aériennes – sont essentielles à la biodiversité en Suisse. Le programme NPA est important, car il concilie les activités militaires comme les exercices de tir ou la conduite de véhicules sur le terrain avec les impératifs de la protection de la nature. Ce programme constitue également une base pour trouver, dans le cadre de projets de construction, les mesures de compensation écologiques les plus appropriées et pour les intégrer ensuite dans le cadre existant.

Sur mandat du SG-DDPS, le centre de compétences Nature d'armasuisse Immobilier gère un dossier NPA pour chaque site du DDPS digne de protection. Les intérêts des propriétaires, des utilisateurs, des exploitants et des services cantonaux et fédéraux concernés sont ainsi harmonisés. Pour tenir compte des particularités locales, chaque site est évalué séparément dans le cadre du programme NPA. Si nécessaire, les dossiers sont actualisés, par exemple en cas de changements majeurs ; ils sont ensuite approuvés au SG-DDPS, par la division Aménagement du territoire et environnement.

Le DDPS veille au respect des lois sur la protection de la biodiversité ; pour ce faire, il implique les autorités concernées (représentants des cantons) lors de la rédaction de documents NPA et de contrats avec des tiers (p. ex. contrats de fermage et de baux à ferme agricole). De plus, le DDPS remplit toutes les obligations internationales de la Suisse, notamment la Convention alpine, la Convention européenne du paysage et la Convention sur la diversité biologique. En sa qualité d'autorité, le SG-DDPS est responsable d'appliquer la législation dans le domaine de la protection de l'environnement et de mener à bien le programme NPA. Le projet sur les sites est coordonné par le centre de compétences Nature ; armasuisse et le Groupement Défense, soutenus par des bureaux d'études environnementales (mandataires NPA), sont chargés de mettre en œuvre les mesures NPA. Le personnel qui gère les sites reçoit toutes les informations requises et, si nécessaire, est formé de manière appropriée.

Les développements positifs ainsi que des [cas concrets](#) sont souvent mentionnés dans des journaux spécialisés. Lorsque l'occasion se présente, le grand public est sensibilisé grâce à diverses publications. Ainsi, durant l'année 2021, le vingtième anniversaire du programme NPA a été célébré par la création de [brochures](#) proposant des itiné-

raires de randonnée et des informations relatives à l'état de l'environnement sur environ 27 places d'armes et de tir ainsi que sur des bases aériennes.

Pour que les mesures de promotion de la biodiversité puissent être réalisées avec succès, il est primordial d'établir un dialogue ouvert entre toutes les parties qui utilisent les sites du DDPS, et ce notamment en cas de divergences. Des rencontres régulières entre les partenaires permettent de faire un état des lieux et de définir les prochaines étapes à franchir.

Faits et chiffres

Chaque année, le SG-DDPS organise un audit NPA. Les discussions menées dans ce contexte portent non seulement sur la mise en œuvre des mesures du programme NPA, mais aussi sur l'organisation, l'attribution des responsabilités, les ressources, les informations spécialisées, le soutien, le contrôle de l'efficacité et la suite des travaux. Une entreprise externe de conseil en environnement réalise par ailleurs des enquêtes sur la biodiversité des sites du DDPS et compare les résultats obtenus avec ceux du monitoring de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) afin d'évaluer la situation dans le contexte national.

Espèces d'oiseaux nicheurs

En 2021, le nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs recensées sur les sites du DDPS était légèrement supérieur à la moyenne enregistrée pour l'ensemble de la Suisse (8,9 espèces sur lesdits sites contre 8,3 sur le reste du territoire). Ce nombre est resté quasi-mé le même qu'en 2020. Quant au nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs figurant sur la liste rouge recensées sur les sites du DDPS, il a quelque peu augmenté, passant de 5,8 à 6,2 ; à l'échelle nationale, il a progressé de 4,6 à 4,7.



Espèces de plantes vasculaires

En moyenne, le nombre de plantes vasculaires inscrites sur la liste des espèces cibles et caractéristiques des zones agricoles (selon les [Objectifs environnementaux pour l'agriculture](#) [OEA]) a augmenté en 2021 sur les sites du DDPS (14,7 en 2021 contre 13,9 en 2020), alors qu'il a légèrement reculé au niveau suisse (10,8 en 2021 contre 10,7 en 2020). Le recensement de 2021 a en outre dénombré un peu moins d'espèces (0,4) que l'année précédente (0,5) sur les sites du DDPS ; dans l'ensemble du pays, leur nombre a stagné à 0,1.

Le fait que le nombre d'espèces de plantes vasculaires figurant sur la liste rouge soit supérieur à la moyenne sur les sites militaires montre que le DDPS contribue grandement à la diversité de la flore en Suisse.

Milieux dignes de protection avec programme NPA

En 2021, les milieux dignes de protection avec programme NPA ont couvert près de 8610 ha, soit environ 400 ha de plus que l'année précédente (8190 ha). Le nombre de sites avec programme NPA a augmenté par rapport à 2020, passant de 155 à 168. ■



ACQUISITIONS ET GESTION DES RESSOURCES

Pour acquérir, utiliser, recycler et éliminer des ressources ou des matériaux, le DDPS tient compte non seulement des aspects économiques, mais aussi de critères écologiques (seuils de tolérance de la planète) et sociaux (droits de l'homme, conditions de travail).

Importance de faire des acquisitions et de gérer les ressources durablement

À la Confédération, les acquisitions sont centralisées dans un nombre limité de services. L'Office fédéral de l'armement armasuisse est l'une de ces centrales d'achats ; il acquiert en premier lieu des biens et des prestations pour l'Armée, mais aussi pour d'autres unités administratives de la Confédération. En 2021, armasuisse a acheté des biens, des prestations et des travaux d'une valeur de près de 2,1 milliards de francs suisses. Vu cet important volume d'achats, il est essentiel que le DDPS agisse de manière exemplaire.

Les acquisitions durables sont un élément clé pour réaliser les objectifs de l'Agenda 2030. La cible ODD 12 vise à mettre en place des modes de consommation et de production plus écologiques. Cela signifie notamment qu'il faut donner une plus grande importance aux critères durables dans le cadre de la passation des marchés publics. Si le DDPS utilise aussi durablement que possible les ressources naturelles (cible ODD 12.2) et se conforme aux directives concrètes en matière de marchés publics (cible ODD 12.7), il donne un signal important en faveur de l'Agenda 2030. De même, en acquérant des ressources, mais aussi en exploitant et



en éliminant dans le respect de l'environnement les biens et les systèmes, le DDPS crée et garantit de nombreux postes de travail en Suisse, tout en générant des mandats pour le secteur économique.

Les parties prenantes attendent du DDPS qu'il suive un processus d'achat juridiquement correct et que les moyens financiers alloués soient utilisés de manière responsable. La corruption n'est pas tolérée. De même, la société suisse attend de l'administration fédérale qu'elle assume, dans le cadre de ses acquisitions, ses responsabilités écologiques et sociales.

Acquisitions durables du DDPS

Tout au long de la chaîne d'approvisionnement, chaque acquisition a un impact sur l'être humain, sur la nature et sur l'environnement. La production de biens laisse une empreinte écologique et pose des défis sociaux, comme la question du respect des droits de l'homme. Il est donc essentiel de contrôler strictement fournisseurs et sous-traitants ainsi que la transparence de ladite chaîne. Lors de la fabrication, du transport et de l'élimination des biens, il faut compter avec des émissions de bruit ainsi qu'avec une certaine pollution de l'air et des eaux. Il y a également, durant la phase d'exploitation et lors de la maintenance, des impacts sur l'environnement (utilisation d'énergie et de matériaux). S'agissant de la durabilité écologique et sociale, les acquisitions et la gestion des ressources constituent des thèmes majeurs au DDPS.

Le Conseil fédéral et la Conférence des achats de la Confédération (CA) encouragent la durabilité dans l'acquisition de biens publics. Pour ce faire, la CA a publié le 3 décembre 2018 des principes directeurs, en tant que base uniforme pour toute l'administration fédérale. La version révisée de la [loi fédérale sur les marchés publics](#), entrée en force au 1^{er} janvier 2021, contribue aux progrès dans les domaines écologiques et sociaux ; depuis 2021, lors des adjudications et de l'attribution de mandats, il convient de prendre en compte non seulement le prix, mais aussi des critères relatifs aux conditions de travail et à la protection de l'environnement ; armasuisse a donc adapté les directives sur les marchés publics en ce sens.

Le monitoring de la durabilité des achats est utilisé pour mesurer les efforts consentis dans le domaine de la protection de l'environnement, de la protection au travail, de la sécurité, de la santé et de la consommation de ressources lors d'acquisitions ou de l'adjudication de travaux de planification ou de construction. Ce monitoring permet de vérifier en permanence les achats effectués au niveau fédéral ; les résultats sont publiés dans le [set de reporting du controlling des achats de l'administration fédérale](#). Actuellement, ceux-ci montrent que dans les appels d'offres, les exigences économiques, sociales et écologiques ont en grande partie été remplies.

En complément, armasuisse respecte d'autres prescriptions environnementales et sociales (notamment les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail [OIT]). Pour chaque projet, son personnel dispose d'une liste de contrôle, qui lui permet d'évaluer les critères sociaux et les implications environnementales afin de prendre, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires. Les contrôles portent par exemple



sur les conditions de travail, la pollution des sols et des eaux, la consommation d'énergie, les émissions, l'intensité matérielle ou les risques pour l'environnement. Bien évidemment, les directives sont régulièrement vérifiées et, si nécessaire, actualisées. Le personnel connaît les instruments à disposition et est formé pour pouvoir les utiliser. Grâce à des audits (notamment sur place chez le fabricant), armasuisse vérifie le respect des directives. Dans le domaine de la gestion des ressources, les biens et les systèmes obsolètes font l'objet d'une inspection ; en fonction de leur état, ils sont soit réutilisés, soit éliminés dans le respect de l'environnement. Lors de tous ces travaux, armasuisse prend en considération le thème de la durabilité.

Les activités de construction peuvent nécessiter beaucoup de ressources. C'est pourquoi de nombreuses directives exigent une utilisation écologique des matériaux pour garantir une économie circulaire. Lorsque cela est réalisable, il faut donc employer des matériaux recyclés. Dans le cadre de projets de construction, il s'agit notamment de recourir au béton recyclé ou au bois certifié. S'agissant de nouvelles constructions ou d'assainissements complets, le DDPS priviliege les normes Minergie-A ou P-ECO afin de réduire encore la consommation énergétique dans le domaine immobilier (voir chapitre Immobilier et infrastructure).

Un échange régulier a lieu avec les fournisseurs, pour parvenir à une compréhension commune des critères et des prescriptions en matière de durabilité.

Pas à pas vers une gestion durable des ressources

Chaque année, armasuisse relève des indicateurs économiques, écologiques et sociaux. Depuis un certain temps, ceux-ci sont publiés dans les rapports sur la durabilité

d'armasuisse et d'armasuisse Immobilier. Pour ce qui a trait aux acquisitions, le rapport du DDPS se réfère aux chiffres d'armasuisse, en tant que centrale d'achats.

Pourcentage des fournisseurs du DDPS ayant fait l'objet d'un contrôle annuel relativement au respect des critères sociaux et des droits humains

Chaque année, armasuisse contrôle si ses nouveaux fournisseurs de textiles et leurs sous-traitants respectent les critères sociaux. Le pourcentage de nouveaux fournisseurs et de sous-traitants ayant fait l'objet d'un contrôle est passé de 40 % en 2020 à 82 % en 2021 ; cela est dû aux exigences élevées fixées dans le cadre du projet « Système d'habillement et d'équipement modulaire ».

Pourcentage du budget d'achat prévu pour les fournisseurs dans une région linguistique donnée
En 2021, armasuisse Immobilier a effectué 86 % des dépenses pour des prestations de planification et de construction fournies par des sous-traitants dans les différentes régions linguistiques, ce qui correspond à une hausse de 1 % par rapport à 2020. Ce résultat a notamment été obtenu par davantage d'adjudications locales au Tessin.

	2020	2021
Pourcentage des dépenses pour des fournisseurs dans les différentes régions linguistiques de Suisse	85 %	86 %
► En Suisse alémanique	97 %	96 %
► En Suisse romande	87 %	84 %
► Au Tessin	71 %	79 %



IMMOBILIER ET INFRASTRUCTURE

Les biens immobiliers et les infrastructures du DDPS sont planifiés, construits et exploités de manière à répondre à des normes reconnues en matière de durabilité afin d'apporter une plus-value pour la société et l'environnement.

Portefeuille immobilier du DDPS

En tant que propriétaire de 7000 bâtiments et installations, le DDPS possède l'un des parcs immobiliers les plus grands et les plus variés de Suisse ; il a donc une influence non négligeable dans le domaine de la durabilité. Centre de compétences des biens immobiliers du DDPS, armasuisse Immobilier apporte une contribution de taille à l'Agenda 2030 (cf. [rapport de durabilité d'armasuisse Immobilier](#)). La mise en place et l'entretien d'une infrastructure résiliente permettent d'encourager le développement économique et l'innovation (cible ODD 9.1). Des mesures appropriées dans le domaine de la sécurité des personnes et de la protection de l'environnement garantissent une sûreté maximale et un impact sur la nature aussi insignifiant que possible. Le DDPS planifie, construit et exploite des ouvrages conformément à sa stratégie immobilière, et ce de manière à ce que la gestion du portefeuille immobilier soit financièrement viable, mais aussi compatible avec les impératifs écologiques et sociaux.

Le DDPS utilise les ressources à disposition de manière à satisfaire aux attentes des utilisateurs (relatives à la mise à disposition et à la gestion des biens immobiliers et aux prestations dans ce domaine), à atteindre une meilleure efficacité économique, à respecter les exigences légales et à limiter les impacts négatifs sur l'être humain et sur l'environnement.

Des méthodes éprouvées pour des bâtiments écologiques

Dans sa stratégie pour le développement durable 2030 (SDD 2030), la Confédération s'est engagée à gérer son portefeuille immobilier selon les critères du développement durable. Les prescriptions supérieures, comme le train de mesures sur le climat pour l'administration fédérale, les plans d'action du DDPS sur divers thèmes environnementaux et l'initiative [Exemplarité Énergie et Climat](#), sont contraignantes pour armasuisse et ont donc une grande influence sur sa gestion immobilière. Le DDPS obéit en outre aux prescriptions relatives à la construction durable, ce qui contribue également à l'atteinte des objectifs supérieurs en matière de consommation énergétique et de durabilité (voir [chapitre Énergie et climat](#)).

C'est armasuisse Immobilier qui est responsable de planifier les besoins de la clientèle (actuelle ou à venir) et d'y répondre, d'exploiter les ouvrages existants, de réaliser de nouvelles constructions et de transformer des bâtiments, ainsi que de vendre ou de démanteler les installations qui ne sont plus utilisées. Grâce à une gestion efficace de l'infrastructure, armasuisse Immobilier garantit que l'Armée et que d'autres unités du DDPS puissent effectuer les tâches qui leur incombent. Les bâtiments doivent donc être pratiques, robustes et faciles à entretenir et répondre à des exigences élevées pour ce qui touche à la protection de l'environnement, à la durabilité et aux

aspects économiques. Le DDPS fournit une contribution précieuse à l'économie nationale grâce à la planification et à la réalisation de projets de construction ainsi qu'à la gestion de ses biens immobiliers. La population civile profite également de l'infrastructure du DDPS, par exemple lorsqu'elle peut utiliser ses biens immobiliers et ses sites dans le cadre de manifestations sportives ou culturelles.

Des impacts négatifs peuvent être constatés sur toute la durée de vie d'une infrastructure : la construction est un domaine très gourmand en ressources, qui mène également à une imperméabilisation des surfaces. L'exploitation de biens immobiliers induit une consommation supplémentaire de ressources ainsi que du bruit et une pollution des sols. Lors du démantèlement d'installations, il faut également compter avec des émissions et des nuisances grevant l'environnement. Dans ce contexte, armasuisse Immobilier met à profit sa longue expérience pour minimiser les dommages, et ce sur tout le cycle de vie de ses biens immobiliers et de ses infrastructures.

Au moyen de diverses prescriptions, armasuisse Immobilier vérifie et garantit non seulement le respect des impératifs en matière de durabilité, mais aussi la sécurité des installations. Cela permet de réduire constamment les impacts potentiellement négatifs, et de renforcer les effets positifs, des activités militaires. Des formations sont organisées pour sensibiliser divers groupes cibles à des thèmes importants comme la protection de l'environnement, la consommation d'énergie, l'efficacité économique ou la construction durable. Les précieuses expériences faites sont réunies, partagées et communiquées, tant dans des groupes de travail nationaux et internationaux que dans le cadre d'un dialogue avec les riverains et les autorités civiles.

Le DDPS encourage également les échanges réguliers avec des groupes d'intérêt internes et externes (p. ex. sur diverses plateformes et dans différents groupes de travail, mais aussi lors de discussions avec les autorités et de journées d'information destinées à la population). Il est ainsi possible de répondre aux attentes des riverains, des autorités, de la population et des utilisateurs des biens immobiliers. L'efficacité des mesures prises est contrôlée régulièrement au moyen d'enquêtes de satisfaction menées auprès de la clientèle et du personnel.

Efficacité des mesures

Il convient de rappeler qu'amasuisse dispose de la certification environnementale ISO 14001. L'état et le développement du portefeuille immobilier sont fixés dans le [Rapport de durabilité d'amasuisse Immobilier](#) publié chaque année et répondant aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI). Les audits internes ainsi que les relevés et les évaluations de nombreux jeux d'indicateurs servent à suivre les progrès accomplis et à prendre d'éventuelles mesures correctives. Les stratégies et les processus sont régulièrement examinés et actualisés.

Dépenses annuelles pour de nouvelles constructions, des travaux de transformation ou des rénovations de bâtiments

En 2021, les dépenses annuelles pour de nouvelles constructions, pour des travaux de transformation ou des rénovations de bâtiments ont atteint environ 363 millions de francs, soit près de 30 millions de moins qu'en 2020.



Surface des bâtiments du DDPS certifiés selon les normes Minergie

La surface totale des bâtiments du DDPS certifiés selon les normes Minergie n'a cessé de progresser au cours des dernières années. Au total, le DDPS dispose désormais de bâtiments d'une surface totale d'environ 87 000 m² répondant à ces normes.

	2020	2021
Surface totale des bâtiments du DDPS certifiés selon les normes Minergie, en m ²	77 795	87 290
■ Surface avec label Minergie	69 415	78 910
■ Surface avec label Minergie-A	0	0
■ Surface avec label Minergie-A-ECO	1 760	1 760
■ Surface avec label Minergie-P	0	0
■ Surface avec label Minergie-P-ECO	6 620	6 620

Surfaces assainies cumulées sur les sites militaires

Si certaines surfaces présentent un danger pour l'environnement au sens de l'ordonnance sur les sites contaminés, elles sont assainies. Au cours des dernières années, les surfaces ayant fait l'objet d'un assainissement sur les sites militaires ont constamment augmenté.

	2020	2021
Surfaces assainies cumulées sur les sites militaires, en m ²	72 667	98 825

Nombre de dommages aux terres ou aux cultures

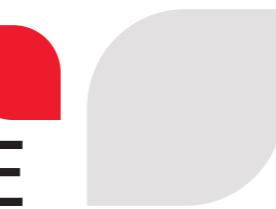
En 2021, 60 cas de dommages aux terres ou aux cultures causés par l'Armée ont été indemnisés



Bruit

Les activités de l'Armée sont source de nuisances sonores. Le DDPS s'efforce donc de réduire les émissions de bruit à un niveau acceptable. Le plan d'action contre le bruit du DDPS définit la vision de l'Armée, la stratégie poursuivie, les objectifs visés et les mesures fixées pour réduire ces nuisances.

Pour protéger la population contre le bruit excessif, des projets d'assainissement sont actuellement menés sur les places d'armes et de tir de l'Armée dans toute la Suisse. Vous trouverez sur le site [amasuisse Immobilier](#) des informations générales concernant le déroulement de ces projets ainsi que la palette des mesures de protection contre le bruit existantes. À la caserne de Sion, le DDPS construit une [halle de tir](#) en collaboration avec le canton du Valais. Si ce type d'installation limite fortement les émissions de bruit, certains exercices de tir devront cependant encore et toujours être menés à l'extérieur, car il n'est pas possible de recréer dans une halle toutes les conditions réelles vécues sur le terrain.



ANNEXE

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES

Sols et sites contaminés

L'utilisation qui est faite des emplacements militaires peut nuire à l'environnement. Par exemple, suite aux activités de tir de l'Armée, des métaux lourds et des restes de munitions parviennent dans les sols. Étant donné que ces polluants peuvent également se retrouver dans les eaux souterraines ou avoir un impact sur le réseau alimentaire, les sites concernés sont, si nécessaire, assainis par le DDPS. Lorsque cela est judicieux et possible techniquement, les places de tir sont aujourd'hui équipées de systèmes de récupération des balles. Ainsi, il est possible de garantir que presqu'aucun reste de munitions ne pollue les sols. Cette stratégie a été mise en œuvre avec succès sur la [place d'armes de Reppischtal](#).

L'Armée organise régulièrement des campagnes de nettoyage pour collecter les restes de munitions sur les places de tir pour armes à trajectoire courte (p. ex.

artillerie ou lance-mines). Elle en profite pour détruire les éventuels ratés. Sur certains sites, comme la place de tir du Simplon, plusieurs douzaines de tonnes de déchets sont récoltés et éliminés chaque année. Il s'agit principalement de débris de munitions mais aussi de divers déchets laissés par d'autres utilisateurs.

D'autres activités sont également susceptibles de nuire à la qualité des sols, comme la conduite non réglementaire de certains véhicules. Les conducteurs de l'Armée sont formés de manière à prévenir tout problème lié au compactage des sols. Ces formations comprennent aussi l'enseignement de bonnes pratiques en ce qui concerne le réapprovisionnement en carburant des véhicules. Lors des exercices, il arrive souvent que les réservoirs soient remplis à l'aide de bidons et de conteneurs, hors des stations essence habituelles. Il est donc important que la troupe soit bien formée, pour éviter dans de tels cas de polluer les sols et les eaux souterraines.

Développement du territoire

Le [plan sectoriel militaire \(PSM\)](#) sert à garantir le maintien des emplacements dans le concept de stationnement de l'armée. Il coordonne la planification de l'infrastructure militaire avec les autres planifications de la Confédération et des cantons et veille à la meilleure harmonisation possible entre les constructeurs, les exploitants, les utilisateurs des installations et les riverains civils. Le PSM se compose d'une partie « programme » avec des principes de collaboration et un aperçu quantitatif, ainsi que d'une partie « ouvrages » avec des définitions spécifiques pour les différents sites. Le PSM règle par exemple, du point de vue de l'aménagement du territoire, la procédure d'élimination des munitions restantes au dépôt de Mitholz.

Diversité et égalité des chances

En 2021, le DDPS a employé près de 13 156 personnes (contre 13 266 en 2020).

Répartition du personnel du DDPS par catégorie d'âge, en %

	17–29 ANS	30–39 ANS	40–49 ANS	50–59 ANS	60–70 ANS
DDPS (total)	10,3 %	22,5 %	25,9 %	30,4 %	10,9 %
SG-DDPS	6,7 %	26,7 %	25,6 %	30,5 %	10,5 %
Défense	11,5 %	22,2 %	25,3 %	30,0 %	11,0 %
OFPP	6,8 %	17,0 %	26,6 %	36,2 %	13,3 %
OFSP	8,2 %	23,3 %	28,2 %	30,7 %	9,6 %
armasuisse	4,8 %	20,4 %	28,0 %	33,7 %	13,1 %
swisstopo	6,5 %	21,7 %	32,8 %	32,8 %	6,2 %
SRC	6,8 %	34,5 %	27,6 %	24,2 %	6,8 %

Répartition du personnel du DDPS par sexe à tous les niveaux hiérarchiques (cadres inférieurs [classes de salaire 12 à 23], moyens [classes de salaire 24 à 29] et supérieurs [classe de salaire 30 à 38])

	2020	2021
Nombre total de cadres inférieurs	10 374	10 200
■ Hommes	8 290	8 113
■ Femmes	2 084	2 087
Nombre total de cadres moyens	2 716	2 776
■ Hommes	2 371	2 401
■ Femmes	345	375
Nombre total de cadres supérieurs	176	180
■ Hommes	171	173
■ Femmes	5	7

	2020	2021
Pourcentage de cadres inférieurs au sein de l'organisation		
■ Hommes	79,91 %	79,54 %
■ Femmes	20,09 %	20,46 %
Pourcentage de cadres moyens au sein de l'organisation		
■ Hommes	87,30 %	86,49 %
■ Femmes	12,70 %	13,51 %
Pourcentage de cadres supérieurs au sein de l'organisation		
■ Hommes	97,16 %	96,11 %
■ Femmes	2,84 %	3,89 %

Répartition du personnel du DDPS par groupe d'âge à tous les niveaux hiérarchiques

	2020	2021
Nombre total de cadres inférieurs		
■ Moins de 30 ans	1 968	1 843
■ Entre 30 et 50 ans	4 562	4 563
■ Plus de 50 ans	3 844	3 794
Nombre total de cadres moyens		
■ Moins de 30 ans	75	85
■ Entre 30 et 50 ans	1 487	1 493
■ Plus de 50 ans	1 154	1 198
Nombre total de cadres supérieurs		
■ Moins de 30 ans	1	0
■ Entre 30 et 50 ans	30	25
■ Plus de 50 ans	145	155

Pourcentage de cadres inférieurs au sein de l'organisation

	2020	2021
■ Moins de 30 ans	19 %	18 %
■ Entre 30 et 50 ans	44 %	45 %
■ Plus de 50 ans	37 %	37 %

Pourcentage de cadres moyens au sein de l'organisation

	2020	2021
■ Moins de 30 ans	3 %	3 %
■ Entre 30 et 50 ans	55 %	54 %

Pourcentage de cadres supérieurs au sein de l'organisation

	2020	2021
■ Moins de 30 ans	1 %	0 %
■ Entre 30 et 50 ans	17 %	14 %

Nombre total de militaires et de membres de la protection civile

	2020	2021
Nombre total de militaires	143 372	147 510
■ Hommes	142 119	146 010
■ Femmes	1 253	1 500
Nombre total de membres de la protection civile	76 067	68 908
■ Hommes	75 459	68 292
■ Femmes	608	616



Énergie et climat

Bilan des gaz à effet de serre du DDPS, en t équ. CO₂

	2020	2021
Émissions totales de gaz à effet de serre du DDPS par an (scope 1 + 2 + 3)	189 951	196 127
Émissions totales de gaz à effet de serre du DDPS par an (scope 1 + 2)	175 422	179 852
Les émissions directes de gaz à effet de serre (scope 1)	171 465	174 887
■ Utilisation de carburants et de combustibles non renouvelables	171 436	174 847
■ Émissions provenant d'autres sources	29	40

Les valeurs totales ont été calculées comme la somme de toutes les valeurs individuelles, y compris les décimales. Les écarts entre la valeur totale et la somme des valeurs entières répertoriées sont des différences d'arrondi.

Les données d'analyse du cycle de vie utilisées pour le bilan de gaz à effet de serre DDPS (KBOB / ecobau / IPB 2009/1:2022) ne permettent pas une séparation complète entre les périmètres. Par exemple, certaines des émissions déclarées de portée 1 et de portée 2 comprennent également les émissions en amont (provenant des activités de fourniture de combustibles fossiles, de chauffage urbain et d'électricité achetée au réseau).

Les émissions indirectes de gaz à effet de serre engendrées par la production d'énergie (scope 2)	3 956	4 966
■ Consommation d'électricité renouvelable	2 605	3 356
■ Consommation de chaleur à distance	1 351	1 610
Les émissions indirectes de gaz à effet de serre engendrées par la production d'énergie (scope 3)	14 530	16 274
■ Activités liées à la mise à disposition de combustibles et autoproduction d'électricité (pas encore prises en compte dans les scopes 1 et 2)	1 506	1 676
■ Trafic militaire et des services de troupe (trafic individuel et transports en commun)	11 161	13 433
■ Trajets en voiture (administration fédérale)	695	208
■ Trajets en avion	1 129	929
■ Trajets en train et en transports urbains	37	28

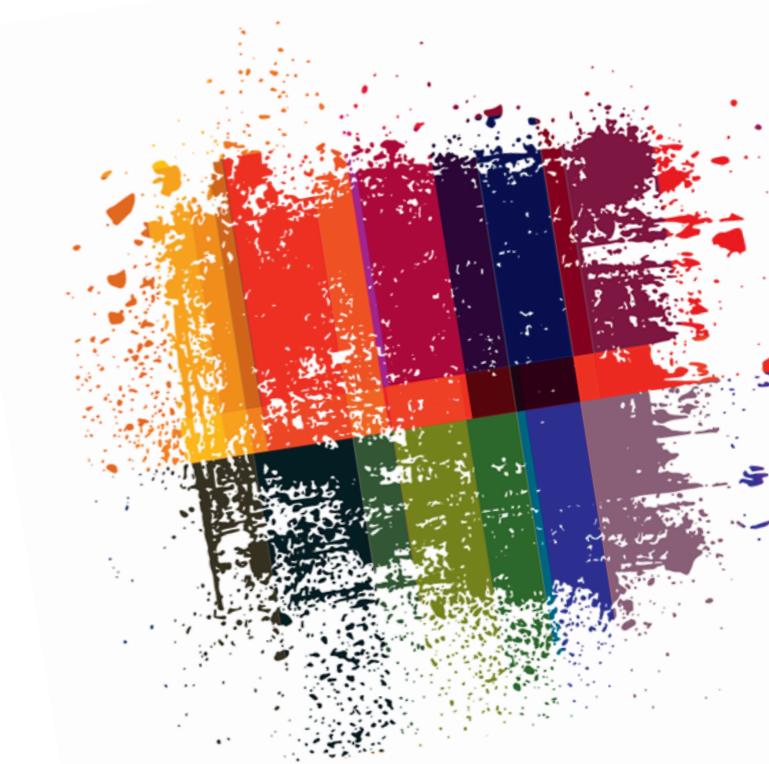
Émissions de gaz à effet de serre du DDPS par domaine, en t équ. CO₂

	2020	2021
Émissions totales de gaz à effet de serre du DDPS par an	189 951	196 127
■ Trafic militaire	11 161	13 433
■ Mobilité au sol	40 277	46 395
■ Trajets en train	37	28
■ Forces aériennes	97 945	92 389
■ Trajets en avion	1 129	929
■ Chaleur	36 217	38 941
■ Électricité	3 184	4 012

Consommation globale d'énergie au DDPS par domaine, en GWh

	2020	2021
Consommation globale d'énergie au sein de l'organisation	938	990
■ Mobilité au sol	150	175
■ Forces aériennes	374	353
■ Chaleur	233	264
■ Électricité	181	199
dont électricité autoproduite (énergie hydraulique, biomasse, photovoltaïque)	10	11

	2020	2021
Consommation globale d'énergie hors de l'organisation	49	54
■ Trafic militaire	44	51
■ Mobilité au sol	2	1
■ Trajets en train	0,4	0,3
■ Trajets en avion	2	2



Caractère renouvelable de la consommation énergétique globale du DDPS au sein de l'organisation, en GWh

Mix énergétique global du DDPS

	2020	2021
Consommation globale d'énergie au sein de l'organisation	938	990
■ Utilisation de carburants et de combustibles non renouvelables	644	657
■ Utilisation de combustibles renouvelables	44	50
■ Consommation globale d'électricité	181	199
Électricité renouvelable achetée	171	188
Électricité renouvelable autoproduite	10	11
■ Consommation d'énergie calorifique (chaleur à distance issue d'énergies renouvelables)	68	85
issue d'énergies renouvelables	66	82
issue d'énergies non renouvelables	2	3

Distances parcourues en dehors de l'organisation par catégorie de mobilité [millions de km]

	2020	2021
Trajets en train et en transports urbains	179	187
Trajets sur la route	48	57
Vols courte distance : <3000 km	2	1,4
Vols longue distance : >=3000 km	2,3	1,9

Déplacements en train : distances des déplacements professionnels en train des employés de l'administration et des militaires se rendant ou revenant des services de la troupe.

Voyages en voiture : distances parcourues, pour les déplacements de service, par les employés de l'administration avec des véhicules privés et des voitures de location ou en auto-partage, ainsi que les déplacements en voiture des militaires pour se rendre aux services de la troupe et en revenir.

AUTRES INDICATEURS RELATIFS À LA GESTION DE LA DURABILITÉ

À propos de ce rapport

En raison de la pandémie de COVID-19, les chiffres n'ont pas pu être comparés tels quels avec ceux des années précédentes.

Il s'agit du premier rapport sur la durabilité du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Il couvre la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Ce rapport a été rédigé en tenant compte des normes GRI (option Core) et suivi par des spécialistes de la durabilité ; il n'a toutefois pas fait l'objet d'une expertise externe.

Le DDPS publie ce rapport tous les deux ans.

Renseignements : Communication DDPS, Palais fédéral Est, CH-3003 Berne, kommunikation@gs-vbs.admin.ch, Tel. +41 58 464 50 58

Structure de gouvernance

S'agissant du processus de décision au sein du DDPS, la compétence revient à la direction du département, au SG-DDPS ainsi qu'aux responsables des unités administratives. Les organismes supérieurs du pouvoir exécutif sont le Conseil fédéral et ses commissions ainsi que la Conférence des secrétaires généraux. En outre, selon les thèmes, d'importants faiseurs d'opinion de la Confédération sont consultés, par exemple l'Office fédéral de l'environnement (pour les questions environnementales), le Département fédéral des finances (pour les prescriptions en matière de finances et de personnel) ou l'Office fédéral du développement territorial (pour le domaine du développement durable). Les organes de surveillance font partie du pouvoir exécutif (Conseil fédéral), du pouvoir législatif (Parlement) ainsi que de l'administration fédérale (p. ex. Autorité de surveillance indépendante des activités de renseignement) et du DDPS (p. ex. Révision interne).

Le DDPS édicte des prescriptions et des lignes directrices lorsqu'il le juge utile. Il a notamment publié des [directives sur le thème de la corruption](#) réglant l'acceptation de dons et de cadeaux ainsi que des [lignes directrices pour le sponsoring au DDPS](#).

En 2020, la cheffe du DDPS a chargé le domaine Révision interne d'examiner divers aspects relevant de la protection de l'environnement et de l'efficacité énergétique au DDPS. Sur la base de cette analyse, elle a mandaté de concert avec les responsables des unités administratives et le chef de l'Armée la formulation de principes directeurs et la rédaction d'un rapport sur la durabilité impliquant toutes les unités administratives du département. Sous la direction du SG-DDPS, le groupe de travail composé de représentants de ces unités a donc établi les principes susmentionnés ainsi que le présent rapport. Le



groupe de travail a été soutenu par des spécialistes en durabilité externes et accompagné par un groupe de pilotage chapeauté par le secrétaire général.

Sauf indication contraire, les informations contenues dans le rapport concernent toutes les unités administratives (Groupement Défense, armasuisse, OFSPO, OFPP, SRC, swisstopo, SG-DDPS). L'Office de l'auditeur en chef n'a toutefois pas participé au projet ni à la rédaction du présent rapport. La charte et le premier rapport sur la durabilité ont été élaborés par un groupe de travail formé de représentants de toutes les unités administratives, sous la direction du SG-DDPS. Ce groupe de travail a été accompagné par un groupe de pilotage composé de membres (au niveau de la direction) de toutes les unités administratives et chapeauté par le secrétaire général.

Processus de matérialité

Un processus de matérialité a été amorcé à l'automne 2021. Le groupe de travail mentionné plus haut a identifié les thèmes essentiels, qui ont ensuite été validés par le groupe de pilotage.

Dans un premier temps, les documents sur la durabilité de toutes les unités administratives ont été récoltés, consolidés et portés sur une liste thématique. Ce travail a permis d'identifier 29 thèmes en matière de durabilité (dimensions environnement, société et économie).

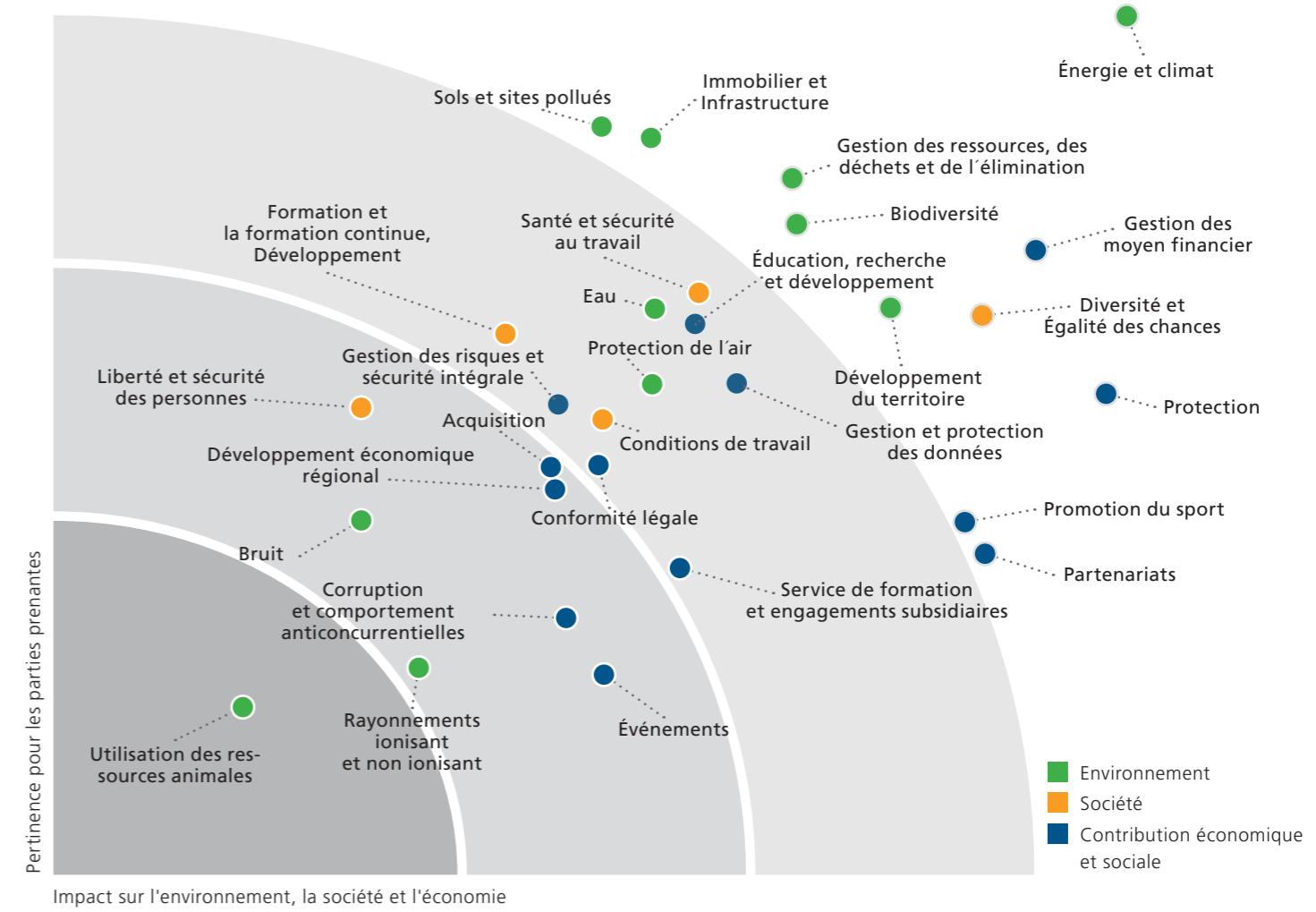
Dans un deuxième temps, une analyse de matérialité a été réalisée pour déterminer les thèmes essentiels selon le DDPS. Chaque thème de la liste a fait l'objet d'une analyse sur deux axes : une évaluation de l'impact envi-

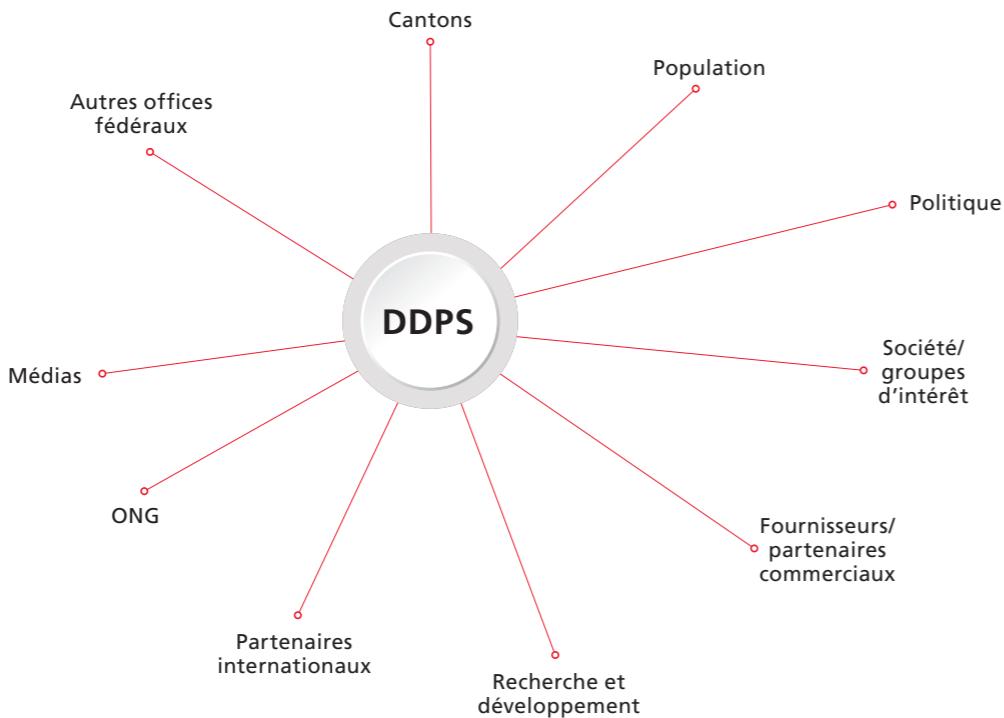
ronnemental (axe X) et l'intégration de la perspective des parties prenantes (axe Y). L'évaluation de l'impact a été effectuée par des experts externes (tiers), selon la méthode de GRI. L'analyse s'est basée sur quatre critères : portée, gravité, réversibilité et probabilité des atteintes à l'environnement. Dans ce cadre, les processus en amont, les propres activités du DDPS et les processus en aval ont été pris en compte. Pour obtenir la perspective des parties prenantes, le groupe de pilotage a retenu dix groupes externes (en complément aux groupes internes), qu'il a interrogés. Au total, 59 personnes ont répondu au questionnaire en ligne ; les unités administratives étaient toutes équitablement représentées, ce qui a permis de réunir les avis individuels pour obtenir une vue d'ensemble pertinente.

Les résultats des deux analyses ont ensuite été représentés sous la forme d'une matrice de matérialité. Après discussion lors d'un atelier, le groupe de travail a identifié dix thèmes principaux. Cette sélection a été validée par le groupe de pilotage. Un objectif a ensuite été formulé pour chaque thème, exprimant le point de vue et l'engagement du DDPS. Ces thèmes ont finalement été répartis

selon les quatre axes stratégiques Environnement, Société et économie, Suisse et Personnel (voir [Charte du DDPS](#) sur la durabilité dans l'introduction).

Analyse de matérialité



Groupes d'intérêt

Les groupes d'intérêt externes les plus importants sont représentés dans le graphique. Leur implication ainsi que les échanges menés se font via divers canaux, que ce soit des consultations, des auditions, des réunions ou des conférences, ou via le contact direct lors de séances d'information, de conférences, de réunions ou d'entretiens individuels. De même, la communication s'opère grâce aux canaux médiatiques (événements destinés aux journalistes et communiqués de presse). En ce qui concerne les thèmes principaux identifiés, chaque groupe d'intérêt a des exigences différentes par rapport au DDPS. C'est pourquoi dans le présent rapport, ces demandes sont traitées directement dans les chapitres thématiques.

Le DDPS veut être un allié modèle pour tous les groupes d'intérêt. Le département coopère et négocie avec des partenaires externes, conclut des accords, soutient des initiatives spécifiques et s'affilie à des associations. Pour ce qui est des affaires internationales, il coopère avec d'autres États et organisations, mais non avec des groupes d'intérêt.

Principe de précaution ou approche préventive

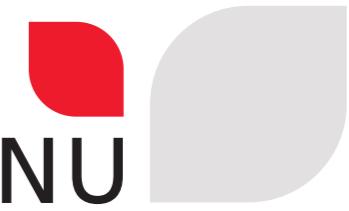
Le [code de comportement de l'administration fédérale](#) fixe les principes d'un comportement correct du personnel de l'administration fédérale. Il précise que les employées et employés doivent exercer leur activité professi-

onnelle de manière responsable, intègre et loyale. Il s'agit aussi de tenir compte du principe de précaution dans le domaine de la protection de l'environnement, étant donné qu'il est inscrit dans la Constitution fédérale de la Confédération suisse (art. 74, al. 2, phrase 1, Cst.). Tous les services fédéraux dont les tâches ont ou pourraient avoir un impact sur l'environnement sont donc tenus de respecter ce principe.

Il est très important pour le DDPS, dans le cadre de l'approche préventive et lors de la prise de décision, de bien gérer les risques potentiels. C'est pourquoi le DDPS a recours aux instruments de conduite de la gestion des risques de la Confédération, notamment pour améliorer la transparence concernant la situation actuelle en matière de risques. L'objectif est de détecter suffisamment tôt les conséquences négatives sérieuses et d'y remédier proactivement. ■



INDEX DU CONTENU GRI DDPS



GRI	INDICATEUR	PAGE DANS LE RAPPORT SUR LA DURABILITÉ	REMARQUES OU AUTRES
	GRI 101 : principes généraux 2016 GRI 102 : éléments généraux d'information 2016		
	Profil de l'organisation		
102-1	Nom de l'organisation	5	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS
102-2	Activités, marques, produits et services	5-6	
102-3	Lieu géographique du siège		Berne
102-4	Lieu géographique des sites d'activité	5-6, 57	
102-5	Structure de propriété et forme juridique		Département fédéral avec mandat de prestations du Conseil fédéral
102-6	Marchés desservis	5-6	
102-7	Taille de l'organisation	11, 51, 52	
102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs	11-16, 51-53	Au DDPS, le personnel n'est pas réparti par région, mais par langue. Cette répartition se base sur la déclaration individuelle des personnes nouvellement engagées (voir le chapitre consacré au personnel et les indicateurs figurant dans l'annexe).
102-9	Chaîne d'approvisionnement	44-46	
102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement		Aucune modification, car premier rapport
102-11	Principe de précaution ou approche préventive	60	
102-12	Initiatives externes	60	
102-13	Adhésion à des associations et groupes d'intérêt	60	

GRI	INDICATEUR	PAGE DANS LE RAPPORT SUR LA DURABILITÉ	REMARQUES OU AUTRES
Stratégie			
102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	4	
Éthique et intégrité			
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	6	
Gouvernance			
102-18	Structure de gouvernance	5-6, 57-58	
Implication des parties prenantes			
102-40	Liste des groupes de parties prenantes	60	
102-41	Accords de négociation collective		Le DDPS n'a pas de personnel sous contrat de travail syndical
102-42	Identification et sélection des parties prenantes	59-60	
102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	59-60	
102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	59-60	

GRI	INDICATEUR	PAGE DANS LE RAPPORT SUR LA DURABILITÉ
Pratique de reporting		
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	57-58
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	58-59
102-47	Liste des enjeux pertinents	10, 59
102-48	Réaffirmation des informations	57
102-49	Modifications relatives au reporting	57
102-50	Période de reporting	57
102-51	Date du rapport le plus récent	57
102-52	Cycle de reporting	57
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	57
102-54	Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	57
102-55	Index du contenu GRI	61
102-56	Vérification externe	57

Thèmes essentiels

NORME GRI	INDICATEUR GRI	INDICATEUR DDPS	PAGE
Diversité et égalité des chances			
GRI 103 : approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		11
	103-2 L'approche managériale et ses composantes		12-13
	103-3 Évaluation de l'approche managériale		13-16
GRI 405 : diversité et égalité des chances	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	Répartition du personnel du DDPS par sexe, en %	13, 52
		Répartition des militaires et des membres de la protection civile par sexe, en %	13
	Propre indicateur	Nombre de cas annoncés au Service de médiation du DDPS par an	14
	Propre indicateur	Contrôle de l'égalité salariale	14
	Propre indicateur	Résultats de l'enquête 2020 auprès du personnel	15
GRI 403 : santé et sécurité au travail	403-9 Accidents au travail	Nombre de jours d'absence dus à un accident professionnel avéré	15
	Propre indicateur	Proportion du personnel du DDPS travaillant à temps partiel	16
	Propre indicateur	Proportion du personnel du DDPS souffrant d'une déficience physique, mentale ou psychique	16
	Propre indicateur	Répartition du personnel du DDPS par groupe d'âge et par sexe	51-53
	Propre indicateur	Nombre total de militaires et de membres de la protection civile	53

NORME GRI	INDICATEUR GRI	INDICATEUR DDPS	PAGE
Formation, recherche et développement			
GRI 103 : approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		17
	103-2 L'approche managériale et ses composantes		17-19
	103-3 Évaluation de l'approche managériale		19
	Propre indicateur	Nombre de personnes en formation et de stagiaires universitaires au DDPS	19



NORME GRI	INDICATEUR GRI	INDICATEUR DDPS	PAGE
Promotion du sport			
GRI 103 : approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		20-21
	103-2 L'approche managériale et ses composantes		21-22
	103-3 Évaluation de l'approche managériale		22-24
	Propre indicateur	Investissements du DDPS dans l'encouragement du sport, en francs suisses	22
	Propre indicateur	Nombre de projets de recherche et de développement réalisés par la HEFSM dans les domaines Enseignement et pédagogie du sport, Sport d'élite et Économie du sport	22
	Propre indicateur	Nombre de personnes ayant participé à une formation d'expert/e ou de moniteur/trice J+S	23
	Propre indicateur	Nombre d'enfants et de jeunes ayant participé à un cours J+S	23
	Propre indicateur	Nombre d'heures de cours et de camps J+S proposés	23
	Propre indicateur	Nombre de modules portant sur la sensibilisation et la prévention dans les formations du sport des jeunes et des adultes	23
	Propre indicateur	Nombre de moniteurs/trices de sport militaire – instructeurs/trices ayant suivi un cours	23
	Propre indicateur	Nombre de recrues ayant participé au programme Sport d'élite du DDPS et répartition par sexe, en %	24
	Propre indicateur	Nombre de jours de cours de répétition accomplis dans le programme Sport d'élite du DDPS	24
	Eigene Angabe	Nombre de grandes manifestations sportives soutenues par le DDPS par an	24

NORME GRI	INDICATEUR GRI	INDICATEUR DDPS	PAGE
Gestion des moyens financiers			
GRI 103 : approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		25
	103-2 L'approche managériale et ses composantes		25-26
	103-3 Évaluation de l'approche managériale		27
GRI 205 : lutte contre la corruption	205-3 Cas avérés de corruption et actions prises	Nombre de cas de corruption signalés au Service spécialisé Corruption DDPS par an	27
	Propre indicateur	Présentation des comptes du DDPS	27
	Propre indicateur	Charges et investissements (avec incidences financières) du DDPS en millions de CHF	27
	Propre indicateur	Charges et investissements (avec incidences financières) du Groupe Défense en millions de CHF	27
	Propre indicateur	Crédits Covid (avec incidence financière) en millions de CHF	27
	Propre indicateur	Meilleurs projets du DDPS	27



NORME GRI	INDICATEUR GRI	INDICATEUR DDPS	PAGE
-----------	----------------	-----------------	------

Partenariats

GRI 103 : approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		28
	103-2 L'approche managériale et ses composantes		29-30
	103-3 Évaluation de l'approche managériale		30-31
	Propre indicateur	Contributions de l'Armée à des missions internationales de maintien de la paix et participation de militaires suisses, en nombre d'engagements et de jours de service	30
	Propre indicateur	Prestations d'appui du DDPS pour l'organisation de grandes manifestations civiles, en nombre de jours de service et de manifestations	30-31
	Propre indicateur	Nombre d'exercices organisés par l'OFPP avec des états-majors cantonaux de conduite	31
	Propre indicateur	Nombre d'analyses des risques et de la vulnérabilité	31
	Propre indicateur	Nombre de demandes d'aide nationales et internationales adressées à la Gestion fédérale des ressources (ResMaB)	31

NORME GRI	INDICATEUR GRI	INDICATEUR DDPS	PAGE
-----------	----------------	-----------------	------

Protection et sécurité

GRI 103 : approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		32
	103-2 L'approche managériale et ses composantes		32-33
	103-3 Évaluation de l'approche managériale		33-36
	Propre indicateur	Nombre total de jours de service accomplis par an	34
	Propre indicateur	Nombre de Hot Missions et de Live Missions par an	35
	Propre indicateur	Nombre d'annonces de ratés et nombre de ratés éliminés par an	35
	Propre indicateur	Nombre de programmes de sensibilisation menés par le SRC auprès d'entreprises et d'universités par an	35
	Propre indicateur	Nombre de personnes à risques identifiées en lien avec le terrorisme par an	35
	Propre indicateur	Nombre d'interventions de la Centrale nationale d'alarme (CENAL) par an	35
	Propre indicateur	Nombre d'alertes de la population via l'application ALERTSWISS	35
	Propre indicateur	Nombre de jours de service pour le maintien de la disponibilité opérationnelle de l'équipe d'intervention chimique du DDPS	36

NORME GRI	INDICATEUR GRI	INDICATEUR DDPS	PAGE
Énergie et climat			
GRI 103 : approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		37-38
	103-2 L'approche managériale et ses composantes		38-39
	103-3 Évaluation de l'approche managériale		39-41
GRI 305 : émissions	305-1 Émissions directes de GES (scope 1)	Émissions de gaz à effet de serre totales du DDPS par an en tonne d'équivalent CO ₂ par scope et par domaine	40, 54
	305-2 Émissions indirectes de GES (scope 2)		54
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (scope 3)		54
GRI 302 : énergie	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	Consommation énergétique globale DDPS par domaine	40, 55
	Propre indicateur	Énergie issue des installations photovoltaïques du DDPS	41
	Propre indicateur	Kilomètres de vol effectués chaque année par le personnel du DDPS	41
	Propre indicateur	Distances parcourues en dehors de l'organisation par catégorie de mobilité [millions de km]	56

NORME GRI	INDICATEUR GRI	INDICATEUR DDPS	PAGE
Biodiversité			
GRI 103 : approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		42
	103-2 L'approche managériale et ses composantes		42-43
	103-3 Évaluation de l'approche managériale		43-44
GRI 304 : biodiversité	304-4 Espèces sur la liste rouge de l'IUCN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	Espèces d'oiseaux nicheurs	43-44
		Espèces de plantes vasculaires	44
	304-1 Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	Milieux dignes de protection avec programme NPA	44

NORME GRI	INDICATEUR GRI	INDICATEUR DDPS	PAGE
-----------	----------------	-----------------	------

Acquisitions et gestion des ressources

GRI 103 : approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		44
	103-2 L'approche managériale et ses composantes		45-46
	103-3 Évaluation de l'approche managériale		46
GRI 414: évaluation sociale des fournisseurs	414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	Pourcentage des fournisseurs du DDPS ayant fait l'objet d'un contrôle annuel relativement au respect des critères sociaux et des droits humains	46
GRI 204: pratiques d'achats	204-1 Dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux	Pourcentage du budget d'achat prévu pour les fournisseurs dans une région linguistique donnée	46

NORME GRI	INDICATEUR GRI	INDICATEUR DDPS	PAGE
-----------	----------------	-----------------	------

Immobilier et infrastructure

GRI 103 : approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		47
	103-2 L'approche managériale et ses composantes		47-48
	103-3 Évaluation de l'approche managériale		48-49
GRI 203: impacts économiques indirects	203-1 Infrastrukturinvestitionen in geförderte Dienstleistungen	Dépenses annuelles pour de nouvelles constructions, des travaux de transformation ou des rénovations de bâtiments	48
	Propre indicateur	Surface des bâtiments du DDPS certifiés selon les normes Minergie	49
	Propre indicateur	Surfaces assainies cumulées sur les sites militaires	49
	Propre indicateur	Nombre de dommages aux terres ou aux cultures	49